

LIVRET PÉDAGOGIQUE
DE L'ÉTUDIANT

Médiation Culturelle



Licences 3
Lettres

2023-2024

2023-2024

Calendrier universitaire

Inscriptions à la faculté

Administrative : du 3 juillet au 30 septembre 2023
sur le site internet de l'UPEC

Pédagogique : du 11 au 20 septembre 2023
lors des réunions de rentrée sur le site indiquée sur le site llsh.u-pec.fr

Pour les inscriptions pédagogiques en régime dérogatoire rendez-vous au service de la scolarité
du 16 au 20 octobre 2023

Emploi du temps

<https://ade.u-pec.fr/direct/>

Premier semestre

Début des cours : semaine du lundi 25 septembre 2023

Vacances de la Toussaint : du samedi 28 octobre au lundi 6 novembre 2023

Vacances de Noël : du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024

Période des examens : du lundi 8 au samedi 27 janvier 2024

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

Deuxième semestre

Début des cours : semaine du lundi 29 janvier 2024

Vacances d'hiver : du samedi 17 février au lundi 26 février 2024

Vacances de printemps : du samedi 6 avril au lundi 15 avril 2024

Période des examens : du lundi 13 mai au samedi 25 mai 2024

(examens terminaux des régimes général et dérogatoire)

Validation de l'année

Jury 1ère session : semaine du 3 juin 2024

2ème session d'examens : du lundi 24 juin au samedi 6 juillet 2024

Jury 2ème session : du lundi 8 juillet au samedi 20 juillet 2024

Sommaire

MEDIATION CULTURELLE

4	PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ LLSH
6	PRÉSENTATION DU PARCOURS MÉDIATION CULTURELLE
8	ORGANISATION DES ÉTUDES
9	DISPOSITIFS NUMÉRIQUES
14	DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS
	Semestre 5..... 17
	Semestre 6..... 28
	L2-L3 choix des UE d'ouverture 38
	L2-L3 : TICE 39
	Précisions sur les LANSAD..... 40
41	ÉTUDES ET SCOLARITE
46	SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE
48	VOCABULAIRE EN USAGE

PRÉSENTATION DE LA FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

L'équipe de direction

Directrice : Lucie Gournay : doyen-llsh@u-pec.fr

Directeurs adjoints :

- moyens : Damien Zanone : damien.zanone@u-pec.fr

- formations et vie étudiante : Elisabeth Vialle et Clément Duyck :

dir.formations-llsh@u-pec.fr

- recherche : Emmanuel Fureix : fureix@u-pec.fr

- relations internationales : Laure Gallouët : laure.gallouet@u-pec.fr

Responsable administrative :

Karine Bellance : ra-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 92

Secrétaire de direction : sec.direction-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 32

Scolarité et examens

Accueil

Site Campus centre - bât. i, 1^{er} étage, bureau i2 109

scola-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 11 79

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h30 à 12h et de 14h à 16h.

Mercredi, Vendredi : 9h30 – 12h

Les étudiants pourront y trouver les :

- pochettes d'inscription administrative,
- attestations de réussite,
- certificats de scolarité,
- certificats d'assiduité,
- formulaires de demande d'équivalences internes à la Faculté,
- relevés de notes,
- informations concernant les calendriers, résultats d'examens et les sessions de rattrapage.

Relations internationales

Dans le cadre d'accords de partenariat avec des universités étrangères, vous pouvez réaliser une partie de votre cursus à l'étranger en validant des crédits ECTS suivant le contrat d'études arrêté avant votre départ.

Contact : Vincent RONACH

Site Campus centre - bât. i, 1^{er} étage, bureau i3 102

international-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 66 86

Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP)

Sa mission est d'informer et d'orienter les étudiants dans leur recherche de stage ou d'un premier emploi. Il est chargé de diffuser des offres de stages et d'emplois et accompagne les étudiants dans la signature des conventions. Il entretient des relations avec les acteurs socio-économiques et institutionnels de la région et développe des partenariats.

Contact : Nicolas BILET

Site Campus centre - bât. i, 2^e étage, bureau i3 219

baip-llsh@u-pec.fr - 01 45 17 70 53

DÉPARTEMENTS DE LA FACULTÉ

Selon la licence dans laquelle il est inscrit, chaque étudiant est rattaché à un département dirigé par une directrice ou un directeur et disposant d'un secrétariat pédagogique qu'il est possible de venir consulter pour tout renseignement. De nombreuses informations figurent sur les tableaux d'affichage de ces secrétariats et sur le site internet de la Faculté : www.u-pec.fr > Faculté lettres, langues et sciences humaines

LES DIRECTRICES ET DIRECTEURS DE DÉPARTEMENTS

Département d'allemand

Denis BOUSCH : bousch@u-pec.fr

Département d'anglais

Karine CHAMBEFORT : chambefort@u-pec.fr

Sonia BIROCHEAU : sonia.birocheau@u-pec.fr

Département de communication

Stéphanie WOJCIK : stephanie.wojcik@u-pec.fr

Département de géographie

Aline GARNIER : aline.garnier@u-pec.fr

Emmanuelle FAURE : emmanuelle.faure@u-pec.fr

Département d'histoire

Mireille TOUZERY : touzery@u-pec.fr

Warren PEZÉ : warren.peze@u-pec.fr

Département de langues romanes

Sergio DELGADO : sergio.delgado@u-pec.fr

Maria-Graciela VILLANUEVA-BERDOT : maria-graciela.villanueva@u-pec.fr

Département de lettres

Bernard GENDREL : bernard.gendrel@u-pec.fr

Département de philosophie

Jean-Marie CHEVALIER : jm.chevalier@u-pec.fr

Département de langues étrangères appliquées – site de Créteil

Alejandro ROMAN ANTEQUERA : alejandro.roman-antequera@u-pec.fr

Antoine SERVEL : antoine.servel@u-pec.fr

Département de langues étrangères appliquées – site de Sénart

Virginie N'DAH-SEKOU : virginie.ndah-sekou@u-pec.fr

Francesco SERGI : francesco.sergi@u-pec.fr

DELCIFÉ

delcife@u-pec.fr

Vera DELORME : vera.delorme@u-pec.fr

Anne-Laure RIGEADE : anne-laure.rigeade@u-pec.fr

PRÉSENTATION DU PARCOURS MÉDIATION CULTURELLE

CONTACTS

- Responsable pédagogique :
Mme Rossana de ANGELIS, bureau I1 332, rossana.de-angelis@u-pec.fr
- Permanences : sur rendez-vous
- Secrétariat pédagogique :
M. Philippe POITIERS, bureau I2 110, tél : 01 45 17 11 41, sec.lettres-llsh@u-pec.fr
- Heures d'ouvertures du secrétariat : du lundi au vendredi 9h30-13h/13h45-17h

OBJECTIFS

Former à la fonction de 'médiateur culturel', terme générique qui dénote des fonctions en nombre et diversité croissante, multiples et diverses, dans tous les secteurs de la société. Le titulaire de la Licence de Lettres Modernes 'Parcours de médiation culturelle' devra être capable d'assurer :

- une mission de médiation entre un spectacle, une œuvre d'art, un livre et un public ;
- une mission d'organisation d'événements culturels spécifiques ;
- une mission de suivi dans l'administration, la gestion, la communication d'un projet culturel.

Il devra donc avoir acquis :

- une solide culture, notamment des connaissances en littérature, arts, culture et patrimoine ;
- des convictions culturelles ;
- des méthodes pour élaborer, suivre et réaliser un projet culturel ;
- des connaissances du secteur et de ses interlocuteurs ;
- une maîtrise de la gestion, du droit, de la communication de projets culturels.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un Bac +4 semestres, à fort contenu littéraire ou culturel :
- *2 premières années de Licence en : lettres, langues, philosophie, histoire-géographie, LEA, arts du spectacle, médiation culturelle, droit, gestion, économie, AES ;
- *DUT : métiers du livre, carrières sociales, gestion des entreprises et administrations, information et communication ;
- *BTS de filières proches des bibliothèques, du théâtre ou du spectacle vivant ;
- Ou faire valoir ses diplômes antérieurs ou acquis professionnels (pour la Validation des Acquis de l'Expérience, prendre contact avec le Service de Formation Continue de la Faculté, Mme Artesi, artesi@u-pec.fr Tél 01 45 17 11 79).
- Témoigner d'un intérêt très fort pour la culture ;
- Être pourvu de qualités d'adaptation, de sociabilité, d'ouverture, de curiosité, d'engagement.
- Être exigeant dans ses travaux et la mise à niveau de ses connaissances.
- Accepter de se mettre en question.
- Être très motivé.

COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir : construire une solide culture générale, renforcer ses connaissances en culture et littérature contemporaines, identifier les enjeux intellectuels, commerciaux, sociaux ; connaître les secteurs du théâtre, du livre et du musée ; contextualiser les spectacles, les livres, les œuvres d'art dans leur histoire ; comprendre le fonctionnement des institutions culturelles, des collectivités territoriales, du mécénat ; communiquer et s'adapter au public.
- Savoir-faire : participer au diagnostic de la médiation culturelle dans la structure ; participer à l'élaboration du projet culturel de la structure (programmation, communication, gestion...) ; élaborer une méthodologie du projet ; organiser des événements culturels ; promouvoir l'art, le spectacle, le livre et la lecture ; monter des dossiers de financement ;

animer des partenariats ; communiquer en interne et en externe ; développer des publics ; insérer des publics en difficulté culturelle ; favoriser le développement personnel grâce à la culture ; maîtriser les outils web et bureautiques ; coordonner des personnes ou des services ; travailler en concertation.

- Savoir-être : à l'écoute ; imaginatif et créatif ; adapté à l'urgence et à l'imprévu.

DEBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Des emplois de médiateur culturel dans plusieurs domaines :

- médiateur du livre ; médiateur des nouvelles technologies ; animateur culturel (secteur culturel, socio-culturel, socio-éducatif : MJC, centres de loisirs, établissements scolaires, associations de quartier, hôpitaux, prisons, écoles, maisons de retraite...)
- chargé de mission dans un service culturel (collectivités locales et territoriales, lieux de l'art, de la culture en général, comités d'entreprise...)
- chargé des relations avec le public dans un théâtre, une médiathèque, une galerie d'art etc. ;
- assistant à la gestion d'une structure culturelle ;
- assistant à la programmation d'une structure culturelle ;
- attaché de presse pour les services culturels ;
- intervenant d'action sociale et culturelle ;
- responsable secteur animation ville/vie de quartiers.

POURSUITE D'ÉTUDES

Master de Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Pour plus de renseignements, voir les tableaux élaborés par le secrétaire de la filière, M. Poitiers, qui indiquent le suivi des étudiants de médiation culturelle à l'UPEC et leurs points de vue sur les formations.

ORGANISATION DU DIPLOME

Le semestre 5 est consacré à des enseignements en tronc commun avec la filière de Lettres modernes et à une majorité d'enseignements spécialisés.

Le semestre 6, outre des cours théoriques et appliqués, comporte un stage en entreprise de trois mois dans une entreprise culturelle.

Certains cours sont communs à la filière RPCM (Rédaction Professionnelle et Communication Multimédia) : au semestre 5, le cours « infographie, édition web » fournit les compétences numériques et graphiques pour la communication professionnelle ; au semestre 6, l'atelier d'écriture créative comprend également une préparation au concours d'écriture des L de la nuit (événement festif et culturel de la Faculté des Lettres de l'UPEC).

La pédagogie du parcours de médiation culturelle est principalement fondée sur l'interactivité et la participation active des étudiants à des sorties au théâtre, au musée, en médiathèque, des rencontres avec des professionnels de la culture, notamment dans les secteurs privilégiés du théâtre, du livre et du musée. Dans cet esprit, les étudiants devront concevoir et mettre en œuvre des projets culturels (par exemple, les L de la nuit, <http://nuitdeslls.fr>). Cette participation active et créative constituera un critère déterminant pour la notation d'ensemble de l'étudiant.

ORGANISATION DES ÉTUDES

INSCRIPTIONS EN DEUX TEMPS

1^{er} temps : inscriptions administratives

Sur le site de l'UPEC (www.u-pec.fr) ou auprès de la scolarité de la Faculté pour retirer une pochette d'inscription.

Une fois vos droits d'inscription payés, vous récupérez votre carte d'étudiant auprès du SIOE. **C'est ce qui confère le statut d'étudiant de l'UPEC.**

2^e temps : inscriptions pédagogiques, dans les cours magistraux et groupes de TD

Ces inscriptions se feront via e-campus et lors des réunions de rentrée.

Les étudiants recevront une convocation par mail et devront se présenter à l'horaire indiqué.

Ces inscriptions permettent d'élaborer son choix de parcours, d'options, de régime de contrôle des connaissances, d'emploi du temps.

Si vous ne procédez pas à ces inscriptions en temps et en heure, vous risquez de ne pas trouver de place dans certains groupes, le nombre en étant limité.

Toutes les informations concernant les inscriptions dans les groupes de TD et au service des examens sont affichées par les secrétariats des départements et sur le site Internet de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lsh.u-pec.fr/>

Vous serez en outre convoqués à des réunions de rentrée qui se tiendront durant la première quinzaine de septembre. Il est impératif de se présenter à ces réunions et de respecter l'horaire qui sera précisé sur la convocation.

L'inscription administrative et pédagogique à l'université est une condition obligatoire et réglementaire pour pouvoir se présenter à tout type de contrôle.

LES EXAMENS

A chaque fin de semestre, les calendriers d'examens seront disponibles sur le site web de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines : <http://lsh.u-pec.fr/> > Scolarité > Examens

DISPOSITIFS NUMÉRIQUES

Les outils numériques à disposition des étudiantes et des étudiants

ACTIVEZ VOTRE COMPTE NUMÉRIQUE

Une fois votre inscription administrative effectuée, pensez à activer votre compte numérique étudiant.

Ce compte vous permettra d'accéder à votre espace personnel E-Campus mais aussi aux services numériques de l'UPEC, à votre messagerie, à un espace de stockage et de partage de documents. Ce compte numérique est également nécessaire pour vous connecter aux ordinateurs des salles informatiques.

Pour activer votre compte numérique, voir les informations en ligne :
<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques>

CONSULTEZ VOTRE MESSAGERIE UPEC

Il est indispensable que vous consultiez régulièrement votre messagerie UPEC. C'est cette adresse qui sera utilisée par les différents services administratifs de l'université, par la scolarité de l'UFR des Lettres Langues et Sciences Humaines et par vos secrétariats pédagogiques pour communiquer avec vous. C'est aussi au moyen de cette adresse que vos enseignants et enseignantes pourront vous contacter.

LES SERVICES NUMÉRIQUES DE L'UPEC

La plateforme E-Campus vous permet d'accéder à l'ensemble des services numériques de l'université :

Vous pourrez y consulter notamment votre dossier administratif, vos contrats pédagogiques, trouver des offres de stages, emplois, jobs, consulter votre messagerie, consulter les catalogues de la bibliothèque universitaire.

<https://e-campus.u-pec.fr/>

LES DISPOSITIFS PÉDAGOGIQUES POUR ACCÉDER AUX SUPPORTS DE COURS

Pour obtenir les supports de cours, réviser, approfondir ou revoir les notions abordées en cours, le cas échéant suivre des séances à distance, l'université et l'UFR LLSH mettent à la disposition des étudiantes et des étudiants :

- Une plate-forme pédagogique : Eprel (<https://eprel.u-pec.fr/>)

Vos enseignants et enseignantes vous pourront vous donner accès par ce biais à des éléments pédagogiques en rapport avec leur cours.

- Un environnement numérique : Office 365

Les étudiants inscrits à l'UPEC ont accès à office 365 et peuvent installer gratuitement à partir de l'espace office 365 la suite office (Word, Excel, Powerpoint, Outlook...)

<https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/services-numeriques/l-environnement-office-365>

Ce service donne également accès à un espace partagé « One Drive », permettant de stocker jusqu'à 1 To de données, mais aussi de partager des dossiers et des documents : traitement de texte, tableurs, diaporamas, vidéos.

SI VOUS ÉTIEZ AMENÉ.E À SUIVRE DES ENSEIGNEMENTS HORS DE L'UNIVERSITÉ

Outre la classe virtuelle disponible sur la plate-forme pédagogique Eprel, Teams (Office 365) permet de créer des « équipes » et de partager avec ce groupe des documents, de rendre des travaux, de communiquer au moyen de fils de conversation, de passer des appels audio ou vidéo, d'intégrer d'autres outils ou supports de la suite office 365 (planificateur pour la gestion de projet, diaporamas, tableurs, documents Word, etc.)

Vos enseignants pourront également vous proposer d'utiliser :

- Class Notebook sur Office 365

Il s'agit d'un bloc-notes partagé au moyen duquel les étudiants peuvent consulter des documents en ligne et travailler en mode collaboratif.

- Streams (office365)

Cette plate-forme de partage de séquences vidéo peut être utilisée pour mettre à disposition des captations de cours et des ressources vidéo.

- Des tutoriels vidéo ou interactifs

Des tutoriels sont disponibles pour comprendre les services d'Eprel, communiquer au moyen d'outils de visioconférence créer des supports de communication comme des diaporamas sonorisés, se saisir de l'outil office 365.

D'autres vous permettront de revoir le maniement d'outils bureautiques, de PAO, de développement Web ou de traitement de l'image :

<http://info-text.fr/infotext/bureautique/>

<http://info-text.fr/infotext/infographie/>

ATTENTION AU PLAGIAT !

Vos enseignants sont très vigilants vis-à-vis du plagiat : sous forme orale, lors d'un exposé, sous forme écrite, pour un devoir à la maison, voire en DST de contrôle continu et/ou en partiel lors des examens finaux.

Le plagiat compromet vos chances de réussite.

Le plagiat est inadmissible, quel que soit le niveau du cursus.

Les études universitaires obéissent à des règles déontologiques : respect de la propriété intellectuelle (voir l'article L335-2 ; lien ci-dessous*) et honnêteté. Il est essentiel de consulter des ouvrages critiques mais leur utilisation doit s'exercer selon des règles précises.

Voici en résumé **quelques rappels utiles** :

- Pour les travaux rendus dans le cadre du contrôle continu, **tout emprunt d'idées doit être clairement signalé par l'étudiant, qu'il s'agisse d'un ouvrage critique** (sous forme de livre) **ou d'un site internet**, quel qu'il soit (y compris Wikipédia). Pour un ouvrage, les références (auteur, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, date et page(s) de la citation ou des citations) devront être indiquées explicitement. Il en va de même pour tout emprunt sur le web qui devra mentionner le nom et l'adresse du site consulté (son auteur le cas échéant) et la date de consultation.

- **Toute citation (même une seule phrase, voire seulement quelques mots) doit être clairement indiquée par des guillemets**, et accompagnée d'une référence précise (entre parenthèses, ou mieux encore dans une note de bas de page) à l'auteur, à l'ouvrage, au site, selon les cas (voir ci-dessus).

- **Même reformulée, une citation doit être clairement signalée par l'étudiant qui montrera qu'il s'agit d'un emprunt** dans les conditions évoquées ci-dessus.

Depuis 2009, la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines dispose d'un logiciel anti-plagiat. Tout travail plagié entraînera une procédure disciplinaire.

* www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006279172&cidTexte=LEGITEXT000006069414

Outils d'intelligence artificielle :

L'utilisation de robots d'intelligence artificielle tels que Chat GPT pour la rédaction de travaux donnant lieu à une évaluation est **formellement interdite**, sauf mention contraire de vos enseignants et enseignantes.

PRÉSENTATION DU PARCOURS MÉDIATION CULTURELLE

CONTACTS

- Responsable pédagogique :
Mme Rossana de ANGELIS, bureau I1 332, rossana.de-angelis@u-pec.fr
- Permanences : sur rendez-vous
- Secrétariat pédagogique :
M. Philippe POITIERS, bureau I2 110, tél : 01 45 17 11 41, sec.lettres-llsh@u-pec.fr
- Heures d'ouvertures du secrétariat : du lundi au vendredi 9h30-13h/13h45-17h

OBJECTIFS

Former à la fonction de 'médiateur culturel', terme générique qui dénote des fonctions en nombre et diversité croissante, multiples et diverses, dans tous les secteurs de la société. Le titulaire de la Licence de Lettres Modernes 'Parcours de médiation culturelle' devra être capable d'assurer :

- une mission de médiation entre un spectacle, une œuvre d'art, un livre et un public ;
- une mission d'organisation d'événements culturels spécifiques ;
- une mission de suivi dans l'administration, la gestion, la communication d'un projet culturel.

Il devra donc avoir acquis :

- une solide culture, notamment des connaissances en littérature, arts, culture et patrimoine ;
- des convictions culturelles ;
- des méthodes pour élaborer, suivre et réaliser un projet culturel ;
- des connaissances du secteur et de ses interlocuteurs ;
- une maîtrise de la gestion, du droit, de la communication de projets culturels.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un Bac +4 semestres, à fort contenu littéraire ou culturel :
- *2 premières années de Licence en : lettres, langues, philosophie, histoire-géographie, LEA, arts du spectacle, médiation culturelle, droit, gestion, économie, AES ;
- *DUT : métiers du livre, carrières sociales, gestion des entreprises et administrations, information et communication ;
- *BTS de filières proches des bibliothèques, du théâtre ou du spectacle vivant ;
- Ou faire valoir ses diplômes antérieurs ou acquis professionnels (pour la Validation des Acquis de l'Expérience, prendre contact avec le Service de Formation Continue de la Faculté, Mme Artesi, artesi@u-pec.fr Tél 01 45 17 11 79).
- Témoigner d'un intérêt très fort pour la culture ;
- Être pourvu de qualités d'adaptation, de sociabilité, d'ouverture, de curiosité, d'engagement.
- Être exigeant dans ses travaux et la mise à niveau de ses connaissances.
- Accepter de se mettre en question.
- Être très motivé.

COMPÉTENCES VISÉES

- Savoir : construire une solide culture générale, renforcer ses connaissances en culture et littérature contemporaines, identifier les enjeux intellectuels, commerciaux, sociaux ; connaître les secteurs du théâtre, du livre et du musée ; contextualiser les spectacles, les livres, les œuvres d'art dans leur histoire ; comprendre le fonctionnement des institutions culturelles, des collectivités territoriales, du mécénat ; communiquer et s'adapter au public.
- Savoir-faire : participer au diagnostic de la médiation culturelle dans la structure ; participer à l'élaboration du projet culturel de la structure (programmation, communication,

gestion...); élaborer une méthodologie du projet ; organiser des événements culturels ; promouvoir l'art, le spectacle, le livre et la lecture ; monter des dossiers de financement ; animer des partenariats ; communiquer en interne et en externe ; développer des publics ; insérer des publics en difficulté culturelle ; favoriser le développement personnel grâce à la culture ; maîtriser les outils web et bureautiques ; coordonner des personnes ou des services ; travailler en concertation.

- Savoir-être : à l'écoute ; imaginaire et créatif ; adapté à l'urgence et à l'imprévu.

DEBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Des emplois de médiateur culturel dans plusieurs domaines :

- médiateur du livre ; médiateur des nouvelles technologies ; animateur culturel (secteur culturel, socio-culturel, socio-éducatif : MJC, centres de loisirs, établissements scolaires, associations de quartier, hôpitaux, prisons, écoles, maisons de retraite...)
- chargé de mission dans un service culturel (collectivités locales et territoriales, lieux de l'art, de la culture en général, comités d'entreprise...)
- chargé des relations avec le public dans un théâtre, une médiathèque, une galerie d'art etc. ;
- assistant à la gestion d'une structure culturelle ;
- assistant à la programmation d'une structure culturelle ;
- attaché de presse pour les services culturels ;
- intervenant d'action sociale et culturelle ;
- responsable secteur animation ville/vie de quartiers.

POURSUITE D'ÉTUDES

Master de Lettres, Langues et Sciences Humaines.

Pour plus de renseignements, voir les tableaux élaborés par le secrétaire de la filière, M. Poitiers, qui indiquent le suivi des étudiants de médiation culturelle à l'UPEC et leurs points de vue sur les formations.

ORGANISATION DU DIPLOME

Le semestre 5 est consacré à des enseignements en tronc commun avec la filière de Lettres modernes et à une majorité d'enseignements spécialisés.

Le semestre 6, outre des cours théoriques et appliqués, comporte un stage en entreprise de trois mois dans une entreprise culturelle.

Certains cours sont communs à la filière RPCM (Rédaction Professionnelle et Communication Multimédia) : au semestre 5, le cours « infographie, édition web » fournit les compétences numériques et graphiques pour la communication professionnelle ; au semestre 6, l'atelier d'écriture créative comprend également une préparation au concours d'écriture des L de la nuit (événement festif et culturel de la Faculté des Lettres de l'UPEC).

La pédagogie du parcours de médiation culturelle est principalement fondée sur l'interactivité et la participation active des étudiants à des sorties au théâtre, au musée, en médiathèque, des rencontres avec des professionnels de la culture, notamment dans les secteurs privilégiés du théâtre, du livre et du musée. Dans cet esprit, les étudiants devront concevoir et mettre en œuvre des projets culturels (par exemple, les L de la nuit, <http://nuitdeslls.fr>). Cette participation active et créative constituera un critère déterminant pour la notation d'ensemble de l'étudiant.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR SEMESTRE

Semestre 5

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
UE01		Littératures française et comparée	6
3.2.01	1h30	Littérature française. Moyen Age - 17 ^e siècle	2
3.2.02	1h30	Littérature française 18 ^e -21 ^e siècle	2
3.2.03	1h30	Littérature générale et comparée OU Littératures francophones	2
UE02		Connaissance des secteurs culturels du théâtre	6
3.2.40	1h30	Le théâtre : théories, textes et pratiques	3
3.2.41		Théâtre et médiation	3
UE03		Outils linguistiques et méthodologiques	9
3.0.01	1h30	Langue vivante	3
3.2.33	1h30	Infographie/édition web	4
3.2.42		Méthodologie de projet en médiation culturelle	2
UE04		Théories de la médiation culturelle *	9
3.2.43	1h30	La médiation culturelle : textes fondateurs	3
3.2.44	1h30	Sociologie et économie de la culture	2
3.2.45	1h30	Histoire des politiques culturelles	2
3.2.54	1h30	Communication professionnelle	2
Total			30

Semestre 6

UE	volume horaire hebdomadaire	Intitulés des ecue	ECTS
UE05		Connaissance des secteurs culturels du livre	6
3.2.46		Bibliothèques et Médiathèques : enjeux de médiation	3
3.2.47		Edition et Librairie : de l'économie à la médiation	3
UE06		Connaissance des secteurs culturels des musées	6
3.2.48		Initiation à l'histoire de l'art	3
3.2.49		Médiation muséale	3
UE07		Droit et gestion de la culture	6
3.2.50		Droit de la culture	3
3.2.51		Gestion de la culture	3
UE08		Outils linguistiques et numériques de médiation culturelle	6
3.0.03	1 h30	Langue vivante	3
3.2.52		Ateliers d'écriture (mutualisé avec RPCM, porté par MC)	3
UE09		Stage *	6
3.2.53		ECUE Stage	6
		Total	30

L2-L3 RÉCAPITULATIF DES ENSEIGNEMENTS (L3 MÉDIATION CULTURELLE)

Les UE signalées par un astérisque comportent une note plancher fixée à 7/20. Pour valider le semestre il est nécessaire que cette note soit atteinte. En outre une UE dont la note plancher n'est pas atteinte ne peut entrer dans la compensation

SEMESTRE 5

UE01 – LITTÉRATURES FRANÇAISES ET COMPARÉES

Descriptif :

Dans cette UE vous devez choisir 2 siècles parmi les 2 périodes de littérature (ECUE 3.2.01 et 3.2.02) pour une valeur globale de 4 ects

3.2.01 - LITTÉRATURE FRANÇAISE. MOYEN ÂGE-17^E SIÈCLE

Enseignant(s) : JEANNE-MARIE BOIVIN, ANNE RAFFARIN, CLÉMENT DUYCK

Volume horaire hebdomadaire : 3h

Programme :

Littérature du Moyen Âge. Jeanne-Marie BOIVIN

Programme : *Tristan* de Béroul, édition bilingue de la collection "Lettres gothiques" du Livre de poche (*Tristan et Iseut. Les poèmes français. La saga norroise*), 1989.

"Une histoire forte, brutale, ardente, qui confrontait avec vigueur un amour fatal déjà pénétré de courtoisie et la société aristocratique de l'époque fondée sur la loyauté du vassal à l'égard du seigneur" (Jean-Charles Payen, à propos de la version de la légende de la légende de Tristan et Iseut procurée par Béroul).

Lire l'œuvre en traduction avant le premier cours.

Bibliographie : donnée en cours.

Littérature du XVI^e siècle. Anne RAFFARIN

Programme : Michel de Montaigne, *Essais*, livre I

Publiée pour la première fois en 1580 puis sans cesse remise sur le chantier, l'œuvre de Montaigne intitulée *Essais* « seul livre au monde de son espèce », est à l'origine d'un genre littéraire appelé à une longue postérité. Dans le livre I, Montaigne fait l'« essai » de son « jugement » personnel sur des thèmes aussi variés que la tristesse, le mensonge, la peur, la mort, l'éducation des enfants, l'amitié ou encore les Indiens du Brésil. En résulte un portrait intellectuel à la fois personnel et universel, dans la mesure où « chaque homme porte la forme entière de l'humaine condition ».

Lire les chapitres 1 à 31 du livre I.

Édition au programme : Montaigne, *Essais*, livre I, éd. E. Naya, D. Reguig-Naya, A. Tarrête, Paris, Gallimard, Folio Classique, 2009, Livre premier.

Littérature du XVII^e siècle. Clément DUYCK

Former la jeunesse : fictions d'apprentissage au XVII^e siècle

Voyages, amours, erreurs, défis à l'autorité, autant d'expériences qui forment la jeunesse : en témoignent les tribulations d'un page, de la cour aux bas-fonds dans la France et l'Europe du début du XVII^e siècle, mais aussi les subterfuges qu'une jeune femme oppose à un barbon qui souhaiterait la conserver ignorante pour mieux la posséder. À travers l'apprentissage joyeux ou désenchanté que leurs personnages font de la vie, le roman *Le Page disgracié* de Tristan L'Hermitte (1643) et la comédie *L'École des femmes* de Molière (1662) donnent à penser la jeunesse comme une période aussi inquiétante par ses incertitudes qu'exaltante quand il s'agit de lutter pour faire triompher des valeurs nouvelles sur celles des anciennes générations.

Œuvres au programme:

- Tristan L'Hermitte, *Le Page disgracié*, éd. Jacques Prévot, Paris, Gallimard, « Folio classique » n° 2609, 1994. Lire cette œuvre pour le premier cours.

- Molière, *L'École des femmes*. *La Critique de l'École des femmes*, éd. Bénédicte Louvat, Paris, GF Flammarion n° 1469, 2011.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Littératures françaises et comparées *,
3.2.01 Littérature française. Moyen Age - 17^e siècle

1 ^e session	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels)
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 50% et épreuve orale : 50%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

Pour les 3 siècles :

RG et RD : 1 oral d'explication de texte (50 %) et 1 dissertation de 4h pendant la session des examens (50 %).

2^e session : Oral (100%)

3.2.02 - LITTÉRATURE FRANÇAISE 18^E-21^E SIÈCLE

Enseignant(s) : STÉPHANIE GENAND, BERNARD GENDREL, SYLVIE DUCAS

Volume horaire hebdomadaire : 3h

Programme :

Littérature du XVIII^e siècle. Stéphanie GENAND

Programme : Des Lumières noires ? Sade, *Les Crimes de l'amour*

On ne connaît souvent de Sade que sa légende noire : sa réputation monstrueuse, ses déboires avec la justice et son corpus scandaleux ou pornographique. Mais Sade est aussi un auteur officiel, soucieux de reconnaissance publique et qui signe plusieurs textes, nourris de traditions littéraires et mettant en lumière son passionnant travail d'écrivain. Parmi ceux-ci figurent *Les Crimes de l'amour*, recueil de 11 nouvelles publié en 1800.

Précédés d'un essai théorique qui redéfinit les ambitions de la fiction au lendemain de la Révolution, ces textes brefs, inspirés des histoires tragiques de la Renaissance, retracent de sombres histoires d'amour, sous le signe des désirs les plus criminels. Mais ne faut-il pas « montrer » le crime pour en détourner les lecteurs ? L'âme humaine ne doit-elle pas apprendre, à l'école de la nature, la violence toujours possible de ses élans ? *Les Crimes de l'amour* explorent ainsi la trajectoire méconnue de l'auteur Sade et, à la lumière de son flambeau, le continent englouti de nos passions.

Corpus d'étude :

Sade, *Les Crimes de l'amour*, éd. Michel Delon, Paris, Gallimard, « Folio », 1987

Littérature du XIX^e siècle. Bernard GENDREL

Le bonheur dans le roman : excursion en Stendhalie

Il est admis que la littérature ne se fait pas avec les bons sentiments, et, à bien des égards, cela est vrai de *La Chartreuse de Parme*, qui nous plonge dans les plus basses intrigues d'une cour italienne. Mais ce que retiennent, avant tout, les lecteurs du roman est une impression de liberté et de légèreté : Stendhal « fonde », selon Julien Gracq, « une seconde patrie habitable, un ermitage suspendu hors du temps, non vraiment situé, non vraiment daté, un refuge fait pour les dimanches de la vie, où l'air est plus sec, plus tonifiant, où la vie coule plus désinvolte et plus fraîche. » Nous chercherons à comprendre le mécanisme de cette écriture du bonheur – et son influence sur notre bonheur de lecture.

Œuvre au programme : Stendhal, *La Chartreuse de Parme* [1839], éd. Michel Crouzet, Le Livre de poche, 2000.

Littérature des XX^e et XXI^e siècles. Sylvie DUCAS

Le cours a pour ambition d'étudier les rapports entre écriture et réel et leur renouvellement dans le roman des XX^e et XXI^e siècles, des écritures blanches à la littérature transitive collant aux pressions du monde, des écritures engagées, expérimentales, ludiques, documentaires ou impliquées, c'est le geste d'écrire le réel et le monde qu'on interrogera dans le mouvement critique et l'hybridation des formes qui caractérisent la littérature narrative contemporaine et les fictions du monde qu'elle invente sans cesse.

Lectures conseillées :

- Marcel Proust, *Du côté de chez Swann*
- Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*
- Julien Gracq, *Un Balcon en forêt*
- Michel Tournier, *Le Roi des Aulnes*
- Albert Camus, *L'Étranger* / Kamel Daoud, *Meursault contre-enquête*
- Georges Perec, *La Disparition*
- Michel Butor, *La Modification*
- Claude Simon, *La Route des Flandres*
- François Bon, *Sortie d'usine*
- Jean Echenoz, *Cherokee*
- Laurent Mauvignier, *Des Hommes*
- Maylis de Kérangal, *Réparer les vivants*
- Olivia Rosenthal, *On n'est pas là pour disparaître*
- Jane Sautière, *Fragmentations d'un lieu commun*
- Guillaume Poix, *Les Fils conducteurs*

Une bibliographie sera distribuée au premier cours.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Littératures françaises et comparées *, 3.2.02 Littérature française 18 ^e -21 ^e siècle		
1^{re} session	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels)
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 50% et épreuve orale : 50%
2^e session		Épreuve orale : 100%

Pour les 3 siècles :

RG et RD : 1 oral d'explication de texte (50 %) et 1 dissertation de 4h pendant la session des examens (50 %).

2e session : Oral (100%)

3.2.03 - LITTÉRATURE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

Enseignant(s) : CLARA BERDOT

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Parcours de la littérature européenne depuis le Moyen Âge jusqu'au XX^e siècle, privilégiant des auteurs de référence, des « phares » de la littérature européenne, en théâtre, poésie et roman (Shakespeare, Calderón, Cervantes, Proust... en contrepoint des cours de littérature française de L2-L3) ainsi que la (re)découverte de grandes figures de la littérature (comme Tristan et Iseut, Don Quichotte) et de leur postérité, en littérature et dans les arts. Les documents d'appui seront distribués en cours mais vous êtes invités à lire au préalable quelques-uns des textes indiqués en bibliographie.

Bibliographie sélective :

Cervantes, *Don Quichotte* (Folio ou Points Seuil)

Proust, *Un Amour de Swann* dans *Du côté de chez Swann*

Shakespeare, *Roméo et Juliette* ; *Hamlet* ; *Othello*

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Littératures françaises et comparées *,
3.2.03 Littérature générale et comparée

1 ^{re} session	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels)
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

Régime général (contrôle continu : deux notes) : un écrit (partiel final) de 4h et un devoir écrit à mi-semester

Régime dérogatoire : Un écrit de 4h

2e session : oral

3.2.04 - LITTÉRATURES FRANCOPHONES

Enseignant(s) : YOLAINE PARISOT

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme : Littératures postcoloniales, détours du roman ultracontemporain : failles de l'H/histoire, pouvoirs singuliers du récit.

Œuvres au programme :

Lyonel Trouillot, *Parabole du failli*, Actes Sud, coll. Babel (Poche)

Patrick Chamoiseau, *La Matière de l'absence*, Points (Poche), 2018.

Jamaica Kincaid, *Autobiographie de ma mère*, Ed. de l'Olivier, coll. Replay (2016) ou la version en langue originale.

Carl de Souza, *En chute libre*, Ed. de l'Olivier, 2012 (version numérique possible).

David Diop, *Frère d'âme*, Seuil, coll. Points, 2018.

Zadie Smith, *Ceux du Nord-Ouest*, traduit de l'anglais par Emmanuelle et Philippe Aronson, Folio, 2014.

Modalités de contrôle des connaissances UE14 Littératures françaises et comparées *,
3.2.04 Littératures francophones

1^{re} session	Régime général	Contrôle Hybride (50%CC et 50% partiels)
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2^e session		Épreuve orale : 100%

Régime général : un devoir au cours du semestre et un DST de 4h

Régime dérogatoire : un écrit de 4h

Seconde session : oral (commentaire composé d'un texte extrait d'une des œuvres au programme)

UE02 – CONNAISSANCE DES SECTEURS CULTURELS DU THÉÂTRE

3.2.40 - LE THÉÂTRE : THÉORIES, TEXTES ET PRATIQUES

Enseignant(s) : SYLVIE DUCAS

Programme : DE LA LECTURE À LA SCÈNE, AVATARS ET MÉTAMORPHOSES DU THÉÂTRE CONTEMPORAIN

Ce cours vise à dispenser un enseignement théorique, historique et pratique ayant valeur d'initiation à l'histoire du théâtre contemporain (XXe-XXIe siècles) ainsi qu'aux démarches artistiques actuelles. En dehors des grandes orientations du théâtre contemporain, le but est de sensibiliser aux notions de dramaturgie, mise en scène, jeu et espace scéniques, temps, discours théâtral, poétique et contraintes scéniques spécifiques des textes de théâtre, en pointant leurs reconfigurations et les engagements, notamment de l'après-guerre jusqu'à nos jours.

En dehors de l'analyse de textes, des spectacles et rencontres (le soir et parfois le fin de semaine) sont obligatoires, dont les dates seront précisées à la rentrée.

Bibliographie indicative :

BIET C. et TRIAU C., *Qu'est-ce que le théâtre ?* Gallimard, Folio essais, 2006

HUBERT M.-C., *Le Théâtre*, Armand Colin, 1988 (de l'approche formelle à la perspective historique, ouvrage de base pour une compréhension globale du phénomène théâtral)

JOUANNY Sylvie, *La Littérature française du XX^e siècle (tome 2) : Le Théâtre*, éd. Armand Colin, coll. Cursus, 1999

Anne UBERSFELD, *Lire le théâtre 1*, Belin Sup Lettres, 1996

Dictionnaires :

CORVIN M., *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, nouvelle éd. 1996 (une source inépuisable d'informations)

PAVIS P., *Dictionnaire du théâtre*, Dunod, nouvelle éd. 1996 (approche de base englobant esthétique, sémiologie, anthropologie théâtrale).

Lectures conseillées :

Antonin Artaud, *Le Théâtre et son double*, Gallimard, Folio essais, 2014

Jean-Paul Sartre, *Huis clos*, Gallimard, Folio, 2000

Jean Giraudoux, *La Guerre de Troie n'aura pas lieu*, Grasset, Cahiers rouges, 2010

Jean Anouilh, *Antigone*, Gallimard, Folio, 1977

Samuel Beckett, *En attendant Godot, Fin de partie*, Minuit, 1957

Eugène Ionesco, *Le Roi se meurt*, Gallimard, Folio, 1973

Jean Genet, *Les Bonnes*, Gallimard, Folio, 1978

Bernard-Marie Koltès, *Combat de nègre et de chiens*, Minuit, 1990

Jean-Luc Lagarce, *Juste la fin du monde*, Les Solitaires Intempestifs, poche, 2016

Wajdi Mouawad, *Incendies*, Actes Sud papiers, 2003 ; *Inflammation du verbe vivre*, Actes Sud papiers, 2016

Modalités de contrôle des connaissances UE02 Connaissance des secteurs culturels du théâtre, 3.2.40 Le théâtre : théories, textes et pratiques

1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve orale : 100%
2^e session		Épreuve orale : 100%

Écrit : 50%

Un devoir chez soi (dossier de médiation littéraire sur une pièce de théâtre du XX^e ou du XXI^e siècle)

Oral : 50%

5 critiques personnelles sur 5 spectacles au choix vus dans le semestre, dont une filmée sur smartphone ou sur Youtube

3.2.41 - THÉÂTRE ET MÉDIATION

Enseignante : RENATA ANTONANTE

Programme : LA MISE EN SCÈNE COMME OUTIL DE MÉDIATION

Le cours porte sur les problématiques contemporaines au sein de la vie professionnelle dans le secteur culturel du spectacle vivant.

Ce cours est consacré aux métiers de la médiation culturelle à travers les enseignements dispensés par des intervenants professionnels : programmation, réalisation, communication... autant d'étapes importantes dans la vie du spectacle vivant contemporain.

Le cours permet aux étudiants d'explorer les enjeux économiques et sociaux de la médiation culturelle pour une scène nationale, notamment en analysant le lien entre celle-ci et le territoire.

Les intervenants offrent ainsi aux étudiants les outils fondamentaux de la médiation culturelle au sein de leur vie professionnelle.

Le cours est complété par des visites des institutions partenaires, notamment à la Maison des Arts de Créteil : <https://www.maccreteil.com/infos-pratiques>

Modalités de contrôle des connaissances UE02 Connaissance des secteurs culturels du théâtre, 3.2.41 Théâtre et médiation		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve écrite : 100%

Dossier individuel à remettre à l'enseignant.

UE03 – OUTILS LINGUISTIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES

3.0.01 - LANGUE VIVANTE

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Tous les étudiants inscrits à la Faculté suivent une Langue Vivante (à choisir dans le livret LANSAD).

NB : Les étudiants inscrits en licence d'allemand, d'espagnol et d'anglais s'inscrivent dans des cours spécifiques qui leur sont réservés : **langue de spécialité hors LANSAD** ; les renseignements seront donnés lors des réunions de début d'année et affichés au secrétariat de licence 1. Ils choisissent leur deuxième langue en LANSAD.

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (non débutant).

Bon à savoir

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

Voir le livret LANSAD pour plus de détails

3.2.33 - INFOGRAPHIE/ÉDITION WEB

Enseignant(s) : GABRIELLA DE LUCA

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Savoir recueillir l'information (outils et méthodes), l'évaluer, la traiter. Maîtriser la navigation sur le web avec l'analyse des sites. S'initier aux concepts de l'ergonomie, faire la distinction entre sites web statiques et dynamiques, utiliser des bases de données en ligne. On s'initiera en outre aux outils de PAO (Indesign).

Modalités de contrôle des connaissances UE03 Outils linguistiques et méthodologiques, 3.2.33 Infographie/édition web		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu intégral : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.

Régime général : contrôle continu intégral, travaux à rendre dans le courant du semestre.

Régime dérogatoire : un travail à rendre dans le courant sur semestre, sur convocation

3.2.42 - MÉTHODOLOGIE DE PROJET EN MÉDIATION CULTURELLE

Enseignant(s) : EMMANUELLE NIGUÈS

Programme : Ce cours, théorique et pratique, présente les grandes étapes d'un projet culturel et de sa médiation : élaboration, formulation, planification, budget, publics et médiation, communication, réalisation, évaluation.

Chaque année, les étudiant-e-s réalisent un projet culturel et sa médiation dans le cadre universitaire, mettant ainsi directement en pratique les étapes de sa conception.

Bibliographie :

Jean-Marie Lafortune (dir.), *La médiation culturelle : le sens des mots et l'essence des pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2012.

Michèle Gellereau *Les mises en scène de la visite guidée : communication et médiation*, Paris / Budapest / Torino, L'Harmattan, 2005.

Paul Rasse, *Le projet culturel : conception, ingénierie et communication*, Voiron, Territorial éditions, 2017.

Hermano Roberto Thiry-Cherques, *Techniques de modélisation de projets culturels*, trad. du portugais Sonia Vieira, Paris / Budapest / Kinshasa [etc.], L'Harmattan, 2006.

Modalités de contrôle des connaissances UE03 Outils linguistiques et méthodologiques, 3.2.42 Méthodologie de projet en médiation culturelle		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve orale : 100%
2^e session		Épreuve orale : 100%

UE04 – THÉORIES DE LA MÉDIATION CULTURELLE *

3.2.43 - LA MÉDIATION CULTURELLE : TEXTES FONDATEURS

Enseignant(s) : ROSSANA DE ANGELIS

Programme : Théories et pratiques de la médiation culturelle

Le cours vise à montrer les différentes approches de la médiation culturelle. En s'appuyant sur des ouvrages récents, on pourra suivre les évolutions du concept de « médiation culturelle » ainsi que les évolutions du profil du « médiateur culturel ». L'accent sera mis sur la façon dont le médiateur envisage le public : comment le construire ? comment le choisir ? comment s'approcher à son public ?

Les questions abordées pendant le cours seront mises en pratique à travers une expérience de médiation culturelle, conçue et développée par les étudiants dans le cadre d'une médiathèque partenaire (Médiathèque des Quais de Charenton le Pont).

Références bibliographiques :

Aboudrar Bruno Nassim, Mairesse François, *La Médiation culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2016.

De Gioia Michele, Marcon Mario (dir.), *Approches linguistiques de la médiation*, Limoges, Lambert-Lucas, coll. La Lexicothèque, 2016.

Chaumier, Serge et Mairesse, François, *La médiation culturelle*, Paris Armand Colin, 2014.

Serain, Fanny ; Vaysse, François ; Chazottes, Patrick ; Caillet, Elizabeth (dir.), *La médiation culturelle, cinquième roue du carrosse ?*, Paris, L'Harmattan, 2015.

Servais Christine (dir.), *La Médiation. Théorie et terrains*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2016.

Lionel Dujol, Silvère Mecier, *Médiation numérique des savoirs : Des enjeux aux dispositifs*, ASTED, 2017.

Modalités de contrôle des connaissances UE04 Théories de la médiation culturelle *, 3.2.43 La médiation culturelle : textes fondateurs		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve orale : 100%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

Un dossier sur une expérience de médiation culturelle est demandé et présenté à la fin du cours (50% de la note). Une épreuve écrite est prévue en 13^e semaine (50% de la note).

3.2.44 - SOCIOLOGIE ET ÉCONOMIE DE LA CULTURE

Enseignant(s) : ÉRIC DEMEY

Programme : Le cours conduira à étudier l'évolution des pratiques culturelles de la société française depuis la mise en place d'un ministère de la Culture et l'effet relatif des politiques culturelles sur celles-ci. Il tentera au passage de cerner les ressorts des pratiques culturelles de la population et leurs évolutions. Sur le plan économique, il s'agira d'étudier la place qu'occupe la culture dans l'économie française, les spécificités du secteur dans son ensemble, et les enjeux de l'essor de la culture numérique.

Bibliographie :

Pierre Bourdieu, *La Distinction, critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, 1979.

Marc le Glatin, *Internet, un séisme dans la culture ?*, Éditions de l'Attribut, 2007.

Philippe Lombardo, Loup Wolff, *Cinquante ans de pratiques culturelles en France*, Ministère de la Culture, 2020.

Modalités de contrôle des connaissances UE04 Théories de la médiation culturelle *, 3.2.44 Sociologie et économie de la culture		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve écrite : 100%

3.2.45 - HISTOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

Enseignant(s) : ÉRIC DEMEY

Programme : Pourquoi les pouvoirs publics se mêlent-ils de ce qui relève en quelque sorte de l'intime : la culture ? Ce cours tentera d'éclairer les différents ressorts qui ont conduit à la mise en place de politiques culturelles en France et les formes qu'elles ont prises et qu'elles prennent aujourd'hui. Dans une période où les politiques culturelles sont en crise, sur le plan du sens comme sur celui des finances, ce cours voudra à cette occasion offrir la possibilité de réfléchir ensemble au sens d'un engagement dans les métiers de la médiation culturelle.

Bibliographie :

Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, Hachette-Pluriel, 2004.

Jean-Michel Djian, *Politique culturelle, la fin d'un mythe*, Gallimard, Folio, 2005.

Philippe Poirrier (dir.), *Politiques et pratiques de la culture*, La documentation française, 2017.

Modalités de contrôle des connaissances UE04 Théories de la médiation culturelle *, 3.2.45 Histoire des politiques culturelles		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve écrite : 100%

3.2.54 - COMMUNICATION PROFESSIONNELLE

Enseignant(s) : ROSSANA DE ANGELIS

Programme : Comment communiquent les institutions culturelles ? Comment construisent-elles leur propre identité ? Comment s'adressent-elles au public ? Ces questions, issues du cadre de la communication externe (informations réglementaires, informations d'utilité publique, événements culturels, promotion par les réseaux sociaux...), seront envisagées selon les critères de l'accessibilité et de la pertinence de toute communication visant à mettre en valeur les actions culturelles devant un public hétérogène.

En passant par des études de cas, ces questions seront abordées sous plusieurs aspects pour permettre le développement de compétences individuelles à mettre en place au sein de projets communicatifs collectifs réalisés au sein de la formation.

En abordant différentes pratiques de communication, et en travaillant sur la maîtrise de l'expression à l'oral et à l'écrit, les étudiants apprendront les techniques nécessaires au médiateur culturel pour bien communiquer sur ses projets, telles que la constitution d'un dossier de presse, l'écriture d'un communiqué de presse ou d'un texte critique, la promotion par les réseaux sociaux.

Références bibliographiques :

Pierre Zémor, *La communication publique*, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2008.

Dominique Mégard, *La communication publique et territoriale*, Dunod, 2017.

Articles tirés de la revue *Parole publique*, http://www.communication-publique.fr/revue_parolepublique/

Articles tirés du magazine *Brief. Le mensuel de la communication publique*, <http://www.briefmag.com/brief-le-mensuel-de-la-communication-publique.html>

Modalités de contrôle des connaissances UE04 Théories de la médiation culturelle *, 3.2.54 Communication professionnelle		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 100% écrit. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2^e session		Épreuve écrite : 100%

Plusieurs devoirs écrits : communiqués de presse, dossiers de presse, communications pour les réseaux sociaux.

SEMESTRE 6

UE05 – CONNAISSANCE DES SECTEURS CULTURELS DU LIVRE

3.2.46 - BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES : ENJEUX DE MÉDIATION

Enseignant(s) : EMMANUELLE NIGUÈS

Programme : Après une première séance sur l'histoire des bibliothèques, le cours proposera une approche typologique des bibliothèques et médiathèques aujourd'hui. Des intervenants professionnels (CNL, BPI, BNF, SLPJ, BU, médiathèques) évoqueront les spécificités des différentes bibliothèques et sensibiliseront les étudiants aux formes, enjeux et métiers de la médiation du livre à l'ère numérique. Certains cours se feront in situ ou lors de manifestations spécifiques.

Grâce à un partenariat avec le CPLJ-93 (Centre de promotion du livre de jeunesse), les étudiant-e-s pourront effectuer un stage de médiateur culturel pendant le Salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil. Des offres de stage long (3 mois minimum) seront également proposées aux étudiants dans le cadre de ce partenariat.

Bibliographie :

Histoire des bibliothèques : d'Alexandrie aux bibliothèques virtuelles / Frédéric Barbier, Paris : Armand Colin, 2013.

Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939 / Graham Keith Barnett; Thierry Lefèvre; Yves Sardat, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1987.

Bibliothèques 2.0 à l'heure des médias sociaux / Amar, Muriel ; Mesguich, Véronique. - Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2012.

La médiation à l'heure du numérique / Accart, Jean-Philippe ; Deschamps, Christophe, Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 2016.

Mener l'enquête : guide des études de publics en bibliothèque / Christophe Evans (dir.), Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2017.

Bulletin des bibliothèques de France (BBF) Disponible en ligne : <https://bbf.enssib.fr>

Modalités de contrôle des connaissances UE05 Connaissance des secteurs culturels du livre, 3.2.46 Bibliothèques et médiathèques : enjeux de médiation		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve orale : 100%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

3.2.47 – ÉDITION ET LIBRAIRIE : DE L'ÉCONOMIE À LA MÉDIATION

Enseignant(s) : SYLVIE DUCAS

Programme : Ce cours a pour but d'initier les étudiants aux métiers du livre de l'édition et de la librairie françaises. Il visera, tout d'abord, à retracer l'histoire de ces deux professions au départ confondues, jusqu'à l'autonomisation de la librairie, la naissance de l'édition moderne et son industrialisation. Il s'agira de donner des repères à même de saisir les mutations majeures de ces deux métiers du livre. Un panorama et une typologie de la librairie et de l'édition aujourd'hui aideront ensuite à comprendre les réalités économiques et techniques de ces deux professions à l'ère des industries culturelles et de la consommation culturelle de masse. Enfin, seront abordés les effets de la révolution numérique des dernières décennies, de la concurrence de ce nouveau modèle éditorial et commercial, voire de la menace qu'il représente pour la chaîne du livre traditionnelle. Des professionnels de l'édition et de la librairie seront invités au cours du semestre et rendront compte de leur métier.

Bibliographie sélective

Patricia Sorel et Frédérique Leblanc (dir.), *Histoire de la librairie française*, Paris, Le Cercle de la librairie, 2008

« Histoire de la librairie française », *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), 2009, n° 2, p. 123-124, <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-02-0123-004>

Jean-Yves Mollier, *Argent et les Lettres : histoire du capitalisme d'édition (1880-1920)*, Paris, Fayard, 1988

Olivier Bessard-Banquy, *La Vie du livre contemporain*, Bordeaux, Du Lérot éditeur, 2009

François Rouet, *Le livre, mutations d'une industrie culturelle*, Paris, La Documentation française, 2000

Marin Dacos et Pierre Mounier, « L'édition numérique », in *L'édition électronique*, Paris, La Découverte, 2010, disponible en ligne : <https://books.openedition.org/pum/306>

Jean-Paul Simon, « Ce que le numérique a déjà changé à l'édition », *La Revue des médias*, 2014, <https://larevuedesmedias.ina.fr/ce-que-le-numerique-deja-change-ledition>

Modalités de contrôle des connaissances UE05 Connaissance des secteurs culturels du livre, 3.2.47 Edition et librairie : de l'économie à la médiation		
1^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve orale : 100%
2^e session		Épreuve orale : 100%

Un dossier chez soi (analyse de cas : production, circulation, diffusion d'un ouvrage imprimé du XX^e ou du XXI^e siècle, dans un secteur éditorial au choix : littérature générale, littérature jeunesse, littérature de sciences humaines, bande dessinée ou manga, livre pratique, beau-livre, littérature numérique...)

UE06 – CONNAISSANCE DES SECTEURS CULTURELS DES MUSÉES

3.2.48 - INITIATION À L'HISTOIRE DE L'ART

Enseignant(s) : SYLVIE DUCAS

Programme : Les relations entre les arts et la littérature

Ce cours aura pour but de sensibiliser aux rapports entre littérature et autres arts aux XX^e-et XXI^e siècles, à leurs frontières souvent mouvantes et à l'hybridation croissante des genres et des supports. Il s'inscrit dans ce questionnement contemporain grandissant sur l'expression artistique, du codex à internet, les lignes de fiction et de friction entre écriture et création artistique : livres d'artiste, performances, créations plastiques, photographiques ou numériques, mais aussi œuvres sonores, scénarii de films, expérimentations poétiques en BD serviront de terrain de réflexion sur un univers de création singulier et foisonnant et sur les lieux du contemporain aujourd'hui.

Bibliographie sélective :

Daniel Bergez, *Littérature et peinture*, Paris, Armand Colin, 2011

Gilles Bonnet, *Pour une poétique du numérique. Littérature et Internet*, Paris, Hermann, 2017

Jean-Max Colard, « Quand la littérature fait exposition », *Littérature*, n° 160, décembre 2010, « La littérature exposée. Les écritures contemporaines hors du livre », p.74-88

Denis Laoureux (dir.), *Écriture et art contemporain, Textyles*, n° 40, Bruxelles, le CRI, 2011

Jacques Rancière, *Le spectateur émancipé*, La Fabrique, 2009

Olivia Rosenthal, Lionel Ruffel, *Littérature*, n° 160, décembre 2010, « La littérature exposée. Les écritures contemporaines hors du livre »

Pascal Mougin (dir), *La Tentation du réel*, Presses du réel, 2017

Lectures conseillées :

Guy Debord, *Mémoires*, Allia, 2004

Michel Butor, *Transit*, Gallimard, 1990

Claude Simon, *La Chevelure de Bérénice*, Minuit, 2001

Pascal Quignard, *Tous les matins du monde*, Gallimard, Folio, 1993

Sophie Calle, *Douleur exquise*, Actes Sud, 2003

Marc-Antoine Mathieu, *Le Décalage*, Delcourt, 2013

Yves Pagès, *Tiens, ils ont repeint ! 50 ans d'aphorismes urbains de 1968 à nos jours*, La Découverte, 2017

Modalités de contrôle des connaissances UE06 Connaissance des secteurs culturels des musées, 3.2.48 Initiation à l'histoire de l'art		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve orale : 100%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

Un devoir chez soi (dossier sur un ouvrage littéraire du XX^e ou du XXI^e siècle adapté ou décliné sur un autre support médiatique : TV, cinéma, musique, peinture, photo, scène, jeu vidéo...)

3.2.49 - MÉDIATION MUSÉALE

Enseignant(s) : EVA COLPACCI

Programme : Le cours porte sur les pratiques de la médiation muséale, en présence et à distance.

Lors d'une visite au Louvre, les étudiants prépareront une médiation sur une thématique donnée, s'adressant à un public choisi. Cette médiation sera représentée en différé (médiation numérique) lors du festival culturel des L de la Nuit à l'UPEC.

Ce projet a pour but de permettre aux étudiants de se confronter à la nécessité d'accompagner l'art contemporain d'un discours adressé à un public bien identifié. Chaque étudiant rendra un dossier de conception qui retrace son travail individuel, lui permettant ainsi de prendre du recul sur l'élaboration de cette médiation.

Modalités de contrôle des connaissances UE06 Connaissance des secteurs culturels des musées, 3.2.49 Médiation muséale		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve écrite : 100%

UE07 – DROIT ET GESTION DE LA CULTURE

3.2.50 - DROIT DE LA CULTURE

Enseignant : PHILIPPE LUCIAT-LABRY

Programme : L'objectif du cours est d'initier les étudiants au droit du spectacle vivant en France et en Europe et de les familiariser avec les notions juridiques élémentaires des projets culturels.

À travers l'étude de cas pratiques (l'organisation d'un spectacle, d'un événement, etc.), les étudiants analysent et recensent les principales règles juridiques qui régissent l'organisation et le fonctionnement du secteur professionnel du spectacle.

Dans ce cadre seront plus particulièrement abordés : le droit des associations (création, gestion, licences d'entrepreneur de spectacles) ; le droit social (contrat de travail, régimes des intermittents du spectacle) ; la propriété littéraire et artistique (contrats, rémunération des auteurs) ; la législation applicable à la circulation internationale des spectacles.

Bibliographie :

Guide annuaire du spectacle vivant 2008, Centre National du Théâtre Paris, 2008.

Mémento Social, Éditions Francis Lefèvre 2008

Mémento Association, Éditions Francis Lefèvre 2008

Communautés européennes, Précis Dalloz

Anne-Marie Autissier, *L'Europe culturelle*, la Documentation Française, Paris, 1999.

Jean Cardona, Chantal Lacroix, *Les chiffres-clés de la culture - 2000*, la Documentation Française, Paris, 2001.

Relais Culture Europe, *Les financements culturels européens*, La Documentation Française, Paris, 2001.

Périodiques :

Culture Europe, CEFRAC (Institut d'Études Européennes, Université Paris VIII, 2, rue de la Liberté - 93500 Saint-Denis)

Développement culturel, bulletin du DEP, contenant le résumé des travaux effectués au sein de ce service. Téléchargeable au www.culture.gouv.fr/dep

Le Journal des arts, (23, av Villemain, 75014 Paris). L'actualité de l'art et de son marché à travers le monde.

Lettre d'information du Ministère de la Culture (pour la recevoir gratuitement, écrire au DIC, Ministère de la Culture, 3, rue de Valois, 75042 Paris cedex 01).

La Scène - Le magazine des professionnels du spectacle (La Scène, BP 102 - 14008 Caen).

Site du Ministère de la Culture et de la Communication : www.culture.gouv.fr

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Histoire de la philosophie *, 2.3.01 Philosophie de l'Antiquité et du Moyen Âge 1		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 75% écrit et 25% oral. 4 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve orale : 100%

3.2.51 - GESTION DE LA CULTURE

Enseignante : AURÉLIE HULST

Programme : L'objectif du cours est de donner les clés de compréhension du fonctionnement administratif d'une structure culturelle et de son financement. Partant de l'étude du paysage culturel français et du rôle des collectivités publiques, les différentes sources de financement de projets culturels seront explorées. Une étude pratique des points techniques tels que salarier une personne et établir un budget seront également abordés. Le cours sera illustré d'exemples pratiques, principalement tirés du secteur du spectacle vivant. Grandes orientations du cours : L'intervention publique en matière culturelle : État et collectivités territoriales. Budget et organisation du Ministère de la Culture et de la Communication. Panorama du spectacle vivant en France : structures de création et de diffusion. L'emploi culturel. Budget d'un lieu de spectacles. Budget d'une production culturelle. Les contrats des spectacles. Recherche de financements, mécénat et subventions.

Bibliographie :

Guide annuaire du spectacle vivant du Centre National du Théâtre

Légiculture : www.legiculture.fr

Site du Ministère de la Culture : www.culture.gouv.fr / Département des études et de la prospective : <http://www2.culture.gouv.fr/deps>

Lettre Cagéc Gestion

La Scène - le magazine des professionnels du spectacle Site du Syndeac : www.syndeac.org

Modalités de contrôle des connaissances UE07 Droit et gestion de la culture, 3.2.51 Gestion de la culture		
1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu : 50% écrit et 50% oral. 2 évaluation(s) au cours du semestre.
	Régime dérogatoire	Épreuve écrite : 100%
2 ^e session		Épreuve écrite : 100%

UE08 – OUTILS LINGUISTIQUES ET NUMÉRIQUES DE MÉDIATION CULTURELLE

3.0.03 - LANGUE VIVANTE

Volume horaire hebdomadaire : 1h30

Programme :

Tous les étudiants inscrits à la Faculté suivent une Langue Vivante (à choisir dans le livret LANSAD).

NB : Les étudiants inscrits en licence d'allemand, d'espagnol et d'anglais s'inscrivent dans des cours spécifiques qui leur sont réservés : **langue de spécialité hors LANSAD** ; les renseignements seront donnés lors des réunions de début d'année et affichés au secrétariat de licence 1. Ils choisissent leur deuxième langue en LANSAD.

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien (non débutant).

Bon à savoir

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; au-delà de 20% d'absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes 3 absences = 0 au contrôle continu.

Voir le livret LANSAD pour plus de détails

3.2.52 - ATELIERS D'ÉCRITURE (MUTUALISÉ AVEC RPCM, PORTÉ PAR MC)

Enseignant(s) : ROSSANA DE ANGELIS

Programme : L'atelier d'écriture se propose de retravailler l'écriture narrative pour l'adapter aux enjeux de la médiation culturelle. En travaillant sur les écrits de fiction, cet atelier vise à libérer l'écriture des contraintes habituelles. Les participants suivent des consignes d'écriture précises, de plus en plus complexes, et adaptent un même sujet selon différents genres et différents supports (du papier au numérique). En s'appuyant sur les retours du groupe, les textes sont retravaillés et réunis dans un recueil à la fin de l'atelier. Les dernières séances sont consacrées à la réflexion critique sur le rôle de l'écriture et de la narration dans la médiation culturelle.

Références bibliographiques :

Hoguet, Benjamin, *La narration réinventée, le guide de la création interactive et transmédia*, auto-édition, 2015.

Hoguet, Benjamin, *Le pouvoir narratif des interfaces/ Susciter l'émotion par la mise en scène interactive de votre récit*, 2016.

Modalités de contrôle des connaissances UE08 Outils linguistiques et numériques de médiation culturelle, 3.2.52 Ateliers d'écriture (mutualisé avec RPCM, porté par MC)

1 ^{re} session	Régime général	Contrôle continu intégral : 100% écrit et 0% oral. 3 évaluation(s) au cours du semestre.
-------------------------	----------------	--

La notation tient compte de l'assiduité, la participation active à l'atelier, la production des écrits préparés pendant les séances du cours. La possibilité de publication des écrits sur support papier ou numérique est envisagée à la fin du cours.

UE09 – STAGE *

3.2.53 - ECUE STAGE

1) Objectif

Le stage s'effectue chez des professionnels de la culture, partenaires de l'UPEC (médiathèques, bibliothèques, artothèques, théâtres, librairies, musées, MJC, FRAC, FDAC, services culturels de collectivités territoriales et locales, écoles, maisons de retraite, entreprises ...)

Il constitue une première expérience professionnelle permettant d'approfondir, voire d'élargir les connaissances acquises dans le cursus de la licence professionnelle de Médiation culturelle. Il permet en outre à l'étudiant de s'insérer dans une équipe de travail et de découvrir concrètement la réalité du terrain. Un bon stage peut déboucher sur un emploi. Interface entre l'Université et le monde du travail, le stage revêt une importance fondamentale dans la formation.

L'équipe enseignante sera donc particulièrement vigilante quant à :

- la sélection des stages ;
- l'adéquation du stage à la personnalité et aux attentes de l'étudiant ;
- l'intégration de l'étudiant chez l'employeur.

2) Contenu

Il s'agit de réaliser un travail utile à l'entreprise d'accueil et formateur pour l'étudiant. Le plus souvent, après une brève période d'observation et de formation, l'étudiant sera à même de participer aux tâches courantes du (ou de plusieurs) service(s) en assurant le travail habituel d'un poste, en partie ou en totalité. Il peut être amené à assister ou à remplacer un membre du personnel pendant ses congés, voire à définir et à mettre en place de nouvelles fonctions. Compte tenu du cadre du stage, il s'agira d'assurer la médiation culturelle dans tous ses aspects : accueillir les publics ; animer des rencontres ; réaliser des documents de communication et de presse ; contribuer à la création d'une revue, d'un catalogue, d'une monographie, à la mise en place d'un événement culturel, à la monstration d'objets culturels ; concevoir un parcours de visite, un dispositif interactif pour une exposition ; concevoir un dispositif d'aide à l'interprétation ; concevoir un cycle de conférences ; assurer des relations avec les relais sociaux...

3) Durée

3 mois à compter du début du mois d'avril.

4) Organisation

La recherche du stage est effectuée par l'étudiant dès la rentrée.

Elle peut se faire aussi, le cas échéant, avec l'aide des enseignants, du service BAIP (Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle), des partenaires du Service Vie de l'Étudiant de l'Université, des annuaires professionnels et avec les partenaires de la Licence de Médiation culturelle (Faculté des Lettres, Bibliothèque universitaire, SCUIO...).

Les adresses suivantes ont été sélectionnées comme étant les plus utiles parmi les étudiants des dernières promotions :

- le site de l'INJEP : <http://passeursdeculture.injep.fr/>

- le site de Profil culture : <https://www.profilculture.com/> ou du CNT.

Par ailleurs, le secrétariat met à la disposition des étudiants un tableau récapitulatif des stages effectués par les étudiants des promotions précédentes, de même que les études poursuivies après la licence.

Des mails de proposition de stage sont régulièrement envoyés.

Les stages peuvent être effectués à l'étranger (voir dès la rentrée le Service des Relations Internationales, notamment pour dossier de subvention).

Dans tous les cas de prospection libre, il est important de commencer la recherche le plus tôt possible, avec un CV et une lettre de motivation à jour et adaptés à la demande. Le SCUIO peut vous y aider.

Lorsque la négociation du stage est en passe d'aboutir (accord sur le contenu et sur la période, voire sur une éventuelle indemnité), l'étudiant fait valider son contact par le responsable des stages du département, puis après accord, remplit et fait signer une convention à retirer au secrétariat. Le responsable des stages de la Licence signe le dernier, après l'étudiant et le responsable du stage en entreprise. Chacun conserve un exemplaire numérique.

Pour le début du stage, l'étudiant, avec l'accord de la responsable du parcours, devra se mettre en contact avec un tuteur universitaire, enseignant dans la Licence (voir note ci-dessous sur le rôle du tuteur). Celui-ci est tenu d'établir un contact avec l'entreprise d'accueil et le stagiaire dans les premières semaines du stage pour s'assurer de la bonne insertion de l'étudiant et du respect des termes de la convention de part et d'autre. Il doit pouvoir, à la demande de l'étudiant, lui fournir de l'aide et des conseils techniques ou méthodologiques, dans la réalisation de sa mission ou l'orientation de son rapport de stage.

5) Evaluation

Le stage est sanctionné par un mémoire de stage et une soutenance qui prennent simultanément en compte trois critères :

- l'évaluation par l'entreprise du travail et des résultats fournis par l'étudiant ;
- la maîtrise technique du sujet, à l'écrit comme à l'oral ;
- les qualités formelles du mémoire et de la soutenance.

6) Le mémoire de stage

C'est une partie essentielle de l'évaluation pour l'entreprise comme pour l'Université. Il constitue la trace du travail de l'étudiant pendant trois mois, qui perdurera au sein de l'entreprise, et peut servir à illustrer son parcours professionnel récent lors d'une embauche ou d'une candidature à une formation ultérieure. Il est donc fondamental qu'il réunisse des qualités de fond et de forme, qui peuvent par ailleurs être différentes selon que l'on considère le point de vue de l'entreprise ou les exigences universitaires. Il faut donc concilier différentes attentes qui doivent pouvoir être prises en compte simultanément. Il ne s'agit ni de produire un document interne au seul usage de l'entreprise, ni d'écrire un document satisfaisant aux seules exigences universitaires, mais bien de respecter les contraintes liées à des publics d

Un guide de rédaction du mémoire à usage interne est disponible pour l'étudiant dès la rentrée.

Un exemplaire du mémoire sera envoyé à chacun des deux membres du jury ainsi qu'au maître de stage.

Le mémoire doit restituer l'objet du stage et la mission assignée, le déroulement et les résultats. Il doit permettre à l'étudiant comme au jury d'évaluer si les objectifs sont atteints et les moyens mis en œuvre, adéqua

Il ne s'agit pas d'un compte rendu descriptif des activités menées pendant le stage mais d'une réflexion sur l'expérience menée, qui demande problématisation, méthode dialectique, esprit critique, synthèse. Cette réflexion confrontera la pratique de la médiation culturelle à la théorie, abordée en cours.

Quelques exemples : un stage dans une médiathèque de Créteil pourra donner lieu à un rapport sur « une médiathèque dans une communauté d'agglomérations : spécificité de la médiation culturelle » ; dans une association qui prépare la fête de la musique : « organisation de la fête de la musique dans une association : une médiation culturelle ? » ; à la télévision, la préparation d'une émission littéraire : « Une émission littéraire : une médiation culturelle ? »

La réflexion se fondera sur les observations engrangées tout au long du stage. IL est recommandé de tenir un journal de bord d'observations et de réflexions tout au long du stage. Elle s'affinera lors des discussions avec le maître de stage en entreprise et le tuteur de l'université, à qui problématique et plan seront soumis en même temps que brefs comptes rendus de stage (mails d'une dizaine de lignes).

Présentation d'ensemble :

- une page de garde avec logo de l'université (suivie d'une page blanche et d'une page qui reprend la page de couverture) ;
- une page de remerciements ;
- un sommaire paginé ;
- le développement (30 pages environ) et les annexes paginées (dont sommaire, documents légendés).

Présentation de l'entreprise, organigramme, statistiques, cartes, éventuels courriers ou pièces justificatives du travail peuvent nourrir la réflexion, mais alourdir son développement : les annexes, annoncées dans une note de bas de page, permettent d'apporter des précisions sans interrompre le déroulement de la réflexion.

Très utiles, les notes de bas de page permettent d'annoncer des annexes et de les justifier, d'apporter une précision, de donner une indication bibliographique. Elles instaurent un dialogue avec le lecteur et dénotent un sens et la hiérarchisation des idées.

Il va de soi que la langue doit être impeccable. Il est donc indispensable de se faire relire.

Bibliographie :

Il s'agit de donner des éléments de bibliographie aux chercheurs ou plus simplement aux étudiants des générations suivantes qui s'intéresseront à ce stage. Une dizaine de titres, de documents numériques, et autres sources montreront une réflexion curieuse du métier. Des ouvrages sur votre secteur nourriront votre réflexion et faciliteront le choix de la problématique. Les indications bibliographiques ont leur code. Il faut donc être particulièrement vigilant (par ex : Lejeune Philippe, Le Pacte autobiographique, Paris, Ed. du Seuil, coll. Poétique, 1975, 245p.)

7) La soutenance

Elle a lieu au plus tard dans la deuxième semaine de juillet. C'est un exposé, non lu, de 10 minutes environ, devant un jury composé de deux enseignants de la Licence (dont le maître de stage du département).

Il est essentiel de prévenir suffisamment tôt le responsable du stage en entreprise de la date de la soutenance, qui peut être modifiée en cas de besoin, pour qu'il puisse y assister. Ceci permet en effet à l'équipe enseignante de renforcer les liens du Parcours médiation culturelle avec les entreprises et d'évaluer plus précisément l'insertion professionnelle des étudiants. La soutenance ne doit pas être une répétition générale du contenu du mémoire, qui a été lu par le jury.

Après avoir restitué brièvement le cadre et les objectifs du stage, l'exposé souligne les lignes de force de cette expérience, en dégage les principaux acquis et s'interroge, le cas échéant, sur des aspects moins satisfaisants.

On attend par ailleurs que l'étudiant puisse porter un regard critique sur son mémoire de stage : sa réalisation et sa méthodologie, et que l'entretien avec le jury puisse permettre de dégager des perspectives universitaires ou professionnelles.

A l'issue de la soutenance, le jury délibère et attribue une note à l'étudiant. Celle-ci sera connue au moment de l'affichage des résultats. La licence LLSHSS Mention Lettres 'Parcours Médiation Culturelle' ne pourra être délivrée qu'après la soutenance du rapport de stage.

Critères de notation du rapport de stage :

- le sujet : intérêt, difficulté, problématique, pertinence du plan, méthode ;
- le contenu : connaissance, maîtrise du sujet, analyse, prise de position, ouverture sur des perspectives plus larges ;
- la forme : la relation texte-image, la mise en forme, l'orthographe, la syntaxe, le respect de l'ensemble des consignes développées tout au long de l'année, la bibliographie, l'index, les annexes, les notes en bas de pages, etc.

8) Votre tuteur : choix et fonction

Vous sollicitez un enseignant de la Licence pour encadrer votre stage. Une fois reçu l'aval de la responsable du Parcours de Médiation culturelle de la Licence de Lettres Modernes, votre tuteur agira en qualité de représentant de la filière.

Etre tuteur d'un étudiant dans le cadre d'un stage en entreprise, cela signifie assurer le suivi du stage jusqu'à la soutenance du rapport :

- assurer la médiation entre l'Université et l'entreprise ;
- prendre contact avec le maître de stage de l'entreprise via l'étudiant pour échange de vues ; - convenir d'un rendez-vous dans l'entreprise (au bout d'un mois de stage, environ) ;
- s'assurer que l'étudiant donne satisfaction (efficacité, intégration dans l'entreprise, ponctualité, curiosité), et, réciproquement, que le stage effectué par l'étudiant répond aux attentes de la filière (il ne doit pas s'agir d'un stage « photocopies ») ;
- répondre aux éventuelles questions de l'étudiant sur le stage, le rapport à l'administration de la Licence, le rapport de stage et sa méthode.
- envisager le rapport de stage et la soutenance (rappeler la méthode) ;
- guider la rédaction du mémoire (collecte des éléments qui doivent figurer dans le mémoire, critères de choix et de hiérarchisation, problématique qui constituera la clef de voûte du mémoire, plan du mémoire, annexes...) ;
- guider la soutenance : réflexion sur la spécificité de l'oral de soutenance (privilège accordé à la distance critique), problématique de la mission confiée par l'entreprise, intérêt, difficultés, solutions employées (avantages et inconvénients), options retenues dans le mémoire (avantages et inconvénients), intérêts et manques de l'expérience, perspectives...
- organiser la réception du rapport : convenir avec l'étudiant d'une date de réception du rapport (au moins une semaine avant la soutenance) ; se faire envoyer le rapport à son adresse postale (afin d'éviter toute confusion).

Les soutenances de stage sont publiques (assistance recommandée de tous les étudiants).

L2-L3 CHOIX DES UE D'OUVERTURE

OPTIONS FACULTE

Dans certaines filières ou certains parcours, de L2-L3, des cours à choix multiples (« Options Faculté ») sont proposés pour permettre aux étudiants de s'ouvrir aux autres disciplines : anglais, allemand, espagnol, histoire, géographie, lettres, philosophie.

Le « Catalogue des options Faculté » est disponible en ligne sur le site web de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines : <https://llsh.u-pec.fr/>

Inscriptions

L'inscription aux options Faculté devra s'effectuer auprès du secrétariat pédagogique de l'option choisie.

UE D'OUVERTURE

Proposées par toutes les facultés de l'UPEC et certains services de l'université (Sports et Culture), les UE d'ouverture doivent être choisies en dehors de votre mention ou de votre spécialité et permettent de faire l'apprentissage de compétences transversales pour lesquelles vous avez un intérêt personnel.

Elles sont répertoriées par semestre dans le 'Guide des UE d'ouverture', disponible en ligne : <https://www.u-pec.fr/>

Inscriptions

L'inscription aux options d'ouverture s'effectue en ligne sur l'espace numérique de travail E-Campus des étudiants à des dates précises indiquées sur le site Internet de l'UPEC.

NB : la liste des options est limitée. Il est exclu de choisir en option un cours qui n'est pas référencé dans les deux catalogues.

L2-L3 : PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (INFORMATIQUE APPLIQUÉE – TICE)

DESCRIPTIF

Cette ECUE est obligatoire pour tous les étudiants de la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines inscrits en deuxième année. Régime spécifique pour les géographes. L'enseignement vise à compléter la formation initiée en L1. Contrairement à l'ECUE de L1 identique pour tous, les contenus proposés en L2 prennent des orientations différentes selon les enseignants, les groupes de TD ainsi que le régime (général ou dérogatoire). A choisir dans la mesure des places disponibles et des compatibilités d'emploi du temps parmi les axes suivants :

Axe 1 : Infographie et outils de conception de produits numériques, initiation au web design. (P. DE BRITO)

Axe 2 : Montage audio et vidéo d'un mockumentary (M. TRIBOY)

Régime dérogatoire, double licence

Les étudiants inscrits au régime dérogatoire et/ou en double licence doivent obligatoirement contacter l'enseignant référent matthias.triboy@u-pec.fr le plus tôt possible pendant le semestre.

Modalités d'évaluation

Régime général : au moins 2 évaluations pendant le semestre, ces évaluations ont lieu pendant les TD.

Régime dérogatoire : une épreuve unique, modalités et calendrier définis par le service scolarité et examens.

PRÉCISIONS SUR LES ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX (LANGUES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES – LANSAD)

Mon niveau de langue vivante, mon inscription, mes cours

Qu'est-ce que le LANSAD ?

Il s'agit des langues vivantes (LV) obligatoires. Le LANSAD a pour objectifs l'apprentissage de la langue et l'étude de la culture (littérature, civilisation, arts) des pays concernés. Cet enseignement s'adresse à tous les étudiants inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Dans tous les cursus, une ou deux langues sont obligatoires. Celles-ci, une fois choisies, devront être suivies pendant les 6 semestres de licence, selon la progression établie pour chaque LV de semestre en semestre (voir modalités précises dans les rubriques propres à chaque LV).

Attention : en aucun cas vous ne pouvez changer de langue d'un semestre à l'autre, et d'une année à l'autre.

Les langues proposées sont : Allemand, Anglais (non débutant), Arabe, Espagnol, Portugais (non débutant), Latin et Grec ancien, Italien (niveau B1 minimum) et le Russe qui est réservé aux étudiants en LEA (L2, L3, master).

Bon à savoir

> Avant le début de chaque semestre, l'inscription, ou la réinscription, dans les groupes est obligatoire, quel que soit le régime de l'étudiant (général ou dérogatoire).

> Pour les étudiants en régime général, l'assiduité est obligatoire et rigoureusement contrôlée par les enseignants ; à partir de 3 absences aux séances TD, le contrôle continu ne pourra être validé. En d'autres termes, 3 absences = 0. Voir le livret Lansad.

ÉTUDES ET SCOLARITE

Vous trouverez ci-dessous les liens des textes réglementaires relatifs à votre scolarité :

- Règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil : <https://www.u-pec.fr/fr/universite/reglement-interieur-de-l-universite-paris-est-creteil-val-de-marne>
- Règlement des examens : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/reglement-des-examens>
- Règlement des jurys : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/reglement-des-jurys-de-l-upec>
- Bornes universitaires : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/bornes-universitaires>
- Contrôles des connaissances et organisations des enseignements : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/controle-des-connaissances-et-organisation-des-enseignements>
- Modalités pédagogiques spéciales concernant les étudiants en situation particulière : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/organisation-des-etudes/modalites-pedagogiques-speciales-concernant-les-etudiants-en-situation-particuliere>
- Principes et organisation des UE d'ouverture : <https://www.u-pec.fr/fr/etudiant-e/etudes-et-scolarite/ue-d-ouverture/principes-et-organisation-des-ue-douverture>

RÉGIME GÉNÉRAL : spécificité de l'UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines :

C'est le régime auquel sont astreints normalement les étudiants. A chaque semestre, l'acquisition des connaissances est appréciée par contrôle continu, contrôle continu intégral et/ou par examen terminal. Il exige :

I - L'assiduité obligatoire aux TD :

À partir de 3 absences non justifiées aux séances TD d'un enseignement, l'étudiant se verra attribuer la note de 0/20 au contrôle continu pour la matière concernée, ceci même si les seules épreuves retenues pour l'établissement de la note finale sont celles du contrôle continu. En d'autres termes, 3 absences au TD = 0 au contrôle continu

II - Dans le cadre du contrôle continu (CC) ou contrôle continu intégral (CCI), la réalisation d'un certain nombre d'exercices dans chaque UE et/ou ECUE : exposés, devoirs à la maison, devoirs sur table, etc.

Un dossier non rendu ou un exercice non fait dans ce contrôle continu entraînera automatiquement la note 0 à cet exercice.

III - Dans le cadre de l'examen terminal, la participation à l'épreuve organisée par le service des examens après la semaine 13.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve d'examen terminal ou de CCI, et ce quel que soit son statut (étudiant en régime général ou étudiant relevant de modalités pédagogiques spéciales), l'étudiant sera noté ABI (absence injustifiée) à l'épreuve, ce qui entraînera une défaillance à l'ECUE (ou l'UE) concerné (noté DEF).

Toute défaillance à l'ECUE entraîne l'invalidation de l'UE concernée mais également du semestre correspondant. Dans ce cas, l'UE et le semestre concernés ne peuvent être validés par les différentes modalités de compensation.

En cas d'absence dont la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, etc.), l'étudiant sera noté « ABJ » (note de 0/20) et non défaillant.

RÉGIME DÉROGATOIRE

Ce statut est ouvert aux étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, les femmes enceintes, les étudiants chargés de famille, les étudiants engagés dans plusieurs cursus, les étudiants en situation de handicap, des artistes et des sportifs de haut niveau (arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations).

Le bénéfice de modalités pédagogiques spéciales (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle, etc..) est accordé par le responsable pédagogique. L'étudiant doit en faire **la demande au plus tard trois semaines après le début des enseignements du semestre**, sauf cas exceptionnel qui sera soumis au responsable pédagogique. En particulier, les salariés devront présenter un contrat de travail établissant cette qualité. Le contrat pédagogique stipulant les UE ou ECUE concernés par ce régime doit être établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique. Les étudiants inscrits à ce régime seront le plus souvent évalués durant **l'examen terminal ou la dernière épreuve du contrôle continu** (voir les modalités propres à chaque ECUE/UE, où d'autres types d'évaluation peuvent être définis).

En cas d'absence à cet examen (voir plus haut : III - régime général).

Les deux modes de contrôle pourront être combinés à l'intérieur d'une UE quand celle-ci comporte plusieurs ECUE.

COMPENSATION DES RESULTATS

Modalités de compensation

Une compensation semestrielle est organisée, pour chaque parcours-type, sur la base de la moyenne des notes obtenues pour les diverses UE du semestre, pondérées par les coefficients de chaque UE alignés sur les crédits correspondant.

Un semestre est validé si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20 et si tout ou partie des UE est supérieur ou égal à 7/20 (moyenne de l'UE). Les UE concernées par cette note seuil sont précisés dans les modalités de contrôle des connaissances spécifiques de la formation.

Pour chaque année de Licence, une compensation annuelle est organisée entre deux semestres immédiatement consécutifs (semestres 1 et 2, semestres 3 et 4, semestres 5 et 6).

Un semestre validé par acquisition des UE ou par compensation (semestrielle ou annuelle), confère à l'étudiant 30 ECTS.

Sur le relevé de notes, l'étudiant reste ajourné aux UE non acquises d'un semestre validé par compensation et n'acquiert pas les crédits correspondants

CONDITIONS DU REDOUBLEMENT

L'étudiant bénéficie d'un nombre limité d'inscriptions par cycle. Il est autorisé à effectuer six inscriptions administratives au sein de la même mention de Licence. Une année supplémentaire pourra être accordée à titre exceptionnel par le jury, au regard du parcours de l'étudiant et de sa situation personnelle.

L'obtention de la Licence est obligatoire pour l'inscription en Master 1. Le passage conditionnel entre la licence et le master 1 n'est donc pas autorisé. Voir l'article 5 de l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master :

« Pour être inscrits dans les formations conduisant au diplôme de master, les étudiants doivent justifier :

- soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master
- soit de l'une des validations prévues aux articles L 613-3-4-5 du code de l'éducation. »

RÈGLES DE PROGRESSION DES ÉTUDES ET D'OBTENTION DES DIPLÔMES DE LICENCE

Rappel : en fin de cursus, le diplôme est attribué si tous les semestres sont acquis (180 ECTS)

Règle de progression :

Le passage à l'année immédiatement supérieure avec au plus un semestre non validé est autorisé à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3^e année si le semestre 1 ou 2 (L1) n'est pas validé). Cependant ce passage peut être conditionné par une moyenne minimum ou un nombre minimum d'ECTS au semestre non validé ; ce seuil doit être précisé dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences spécifiques de la formation concernée. En cas de semestre en dette, il est recommandé de favoriser le semestre inférieur.

I. Réinscription en Licence 1 ou inscription en licence 2

2 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L2.

1 semestre acquis + 20 ECTS de l'autre semestre, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L2.

Aucun semestre acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L2, mais autorisé à se réinscrire en L1.

II. Réinscription en licence 2 ou inscription en licence 3

4 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en L3.

3 semestres acquis + 20 ECTS dans le semestre non acquis, sous réserve d'avoir validé au moins une UE à note plancher = AJAP / Ajourné mais autorisé à poursuivre en L3.

2 semestres acquis = NAP / Non autorisé à poursuivre en L3, mais autorisé à se réinscrire en L2.

N.B. La L1 doit être validée totalement pour une inscription en L3.

III. Réinscription en licence 3 ou inscription en master 1

6 semestres acquis = ADM / Admis et autorisé à s'inscrire en M1.

4 ou 5 semestres acquis = AJAP / Ajourné mais autorisé à se réinscrire en L3.

RÈGLES DE POURSUITE D'ÉTUDES EN LICENCE

En licence

Les étudiants et étudiantes n'ayant qu'un semestre de retard, dans lequel sont validés au moins 20 ECTS, sont autorisés à s'inscrire dans l'année suivante, mais doivent rattraper les matières dans lesquelles ils et elles sont ajournés.

Ils et elles doivent en outre avoir validé dans le semestre de retard au moins une UE comportant une note plancher.

AJAP (AJOURNÉ MAIS AUTORISÉ À POURSUIVRE)

Vous n'avez pas la moyenne générale, mais vous n'avez qu'un semestre de retard : à condition que le semestre non validé soit l'un des deux semestres de l'année en cours (impossible de passer en 3^e année si le semestre 1 ou 2 non validé), et que vous ayez validé dans ce semestre au moins 20 ECTS et au moins une UE à note plancher, vous êtes autorisé à vous inscrire dans l'année suivante. Vous devrez valider prioritairement les UE non acquises du semestre non validé de l'année où vous êtes ajourné.

Les notes plancher, fixées à 7/20, sont signalées dans le tableau récapitulatif des enseignements par un astérisque.

SERVICES DE L'UPEC À CONNAITRE

LES BIBLIOTHÈQUES

Il existe des bibliothèques universitaires sur les sites de : Campus Centre, Mail des Mèches, Sénart, Médecine et Droit. Pour une liste plus exhaustive des différentes bibliothèques à votre disposition ou tout autres renseignements en lien avec le fonctionnement de la bibliothèque universitaire : www.upec.fr > bibliothèques

Les bibliothèques offrent des documents imprimés et électroniques pour accompagner vos études et vos recherches menées à l'UPEC. Les collections des bibliothèques (livres et revues) sont très majoritairement en accès libre dans les salles de lecture.

Les ressources électroniques sont accessibles :

- sur place, à partir des ordinateurs de l'université ou sur votre ordinateur portable en connexion wifi (réservée aux étudiants et personnels de l'UPEC)
- en grande majorité à distance, 7j/7 et 24 h/24, via le site Internet de la bibliothèque.

En savoir plus : www.u-pec.fr > bibliothèques

LE SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO-BAIP)

Le SCUIO-BAIP informe et aide l'étudiant pour son orientation tout au long de son cursus universitaire du premier au troisième cycle, et prépare son entrée sur le marché du travail. Le service met à la disposition des étudiants avec l'aide des documentalistes un fonds documentaire sur les secteurs professionnels, les formations à l'échelle nationale et des ordinateurs en libre-service pour consulter les différents sites web des établissements de l'Enseignement supérieur. Il aide à construire son projet professionnel avec l'aide de conseillers d'orientation psychologues (élaboration du curriculum vitæ, rédaction de la lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche).

Contact :

Maison de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Etudiant,

Site du Mail des Mèches Rue Poète et Sellier

94000 Créteil Métro : Créteil-Université (ligne 8)

scuio-baip@u-pec.fr, 01 41 78 47 96

En savoir plus : www.u-pec.fr > Étudiant > Orientation

LE SERVICE VIE DE CAMPUS

Niveau Dalle, bâtiment i2

Le Service Vie de Campus de l'UPEC regroupe dans un même espace les différents services liés à la vie universitaire. Il a pour mission de simplifier les démarches administratives autour de la rentrée universitaire et de faciliter durant toute l'année l'accès à la vie culturelle et associative. Les différentes antennes :

- Culture

> 01 45 17 70 65, culture@u-pec.fr

- Vie associative et engagement

> 01 45 17 65 21, association@u-pec.fr

- Emplois étudiants

> 01 45 17 65 20, jobcampus@u-pec.fr

- Logement

> 01 45 17 70 64, logement@u-pec.fr

- Bourses et aides

> 01 45 17 11 51, social@u-pec.fr

- Permanence juridique

> permanencejuridique@u-pec.fr

En savoir plus : www.u-pec.fr > vie-de-campus

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

- Accompagnement des étudiants étrangers hors programme

> +33 (0)182 69 48 56, international@u-pec.fr

- Accompagnement logement des étudiants étrangers en programmes d'échanges

> +33 (0)182 69 48 56, relint@u-pec.fr

MÉDECINE PRÉVENTIVE

Ce service est à votre disposition pour répondre à vos attentes en matière d'information, conseil, handicap, examen médical, entretien psychologique.

Des médecins assurent la visite médicale obligatoire en 1^{er} cycle (L1 à L3).

Ils peuvent vous délivrer des certificats médicaux : aménagement du temps d'épreuve, prêt d'honneur, travail, stage, sports.

Vous pouvez également demander un rendez-vous pour une consultation gratuite avec un médecin pour des ennuis de santé ou autres

Contact

Site Campus centre – niveau parking - La maison de la Santé

ssu@u-pec.fr, 01 45 17 15 15

Accompagnement des étudiants en situation de handicap

> 01 45 17 13 83, handicap@u-pec.fr

Cellule d'écoute stop-violences contre le harcèlement et les violences sexistes, sexuelles, homophobes, transphobes, racistes et antisémites.

> stop-violences@u-pec.fr

LES SALLES INFORMATIQUES EN LIBRE-SERVICE

Les étudiants ont accès à des salles informatiques en libre-service sur présentation de leur carte d'étudiant :

Site Campus Centre

Bâtiment T – 3^e étage - salles 304, 305, 306, 307, 308

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45

· Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 65 16

Bâtiment P4 - niveau dalle - salles 38, 42, 44, 47, 51

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h45

· Le samedi de 8h00 à 11h45

Tél : 01 45 17 18 57

CAMPUS MAIL DES MECHEs

Bâtiment de Sciences économiques et de gestion – 2^e étage - salles 204 et 205

Horaires d'ouverture :

· Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h45

· Fermeture le samedi

Tél : 01 41 78 46 29

Site de l'IUT Sénart

Bâtiment FU1 (rez-de-chaussée) : porte 005

Du lundi au vendredi (pour l'ensemble du site) : 13h – 18h

VOCABULAIRE EN USAGE

AGREGATION : Concours de recrutement de l'enseignement secondaire, se prépare à Bac + 4 (après le master 1 ou la maîtrise, sous réserve d'obtention du master 2 au moment de l'admissibilité) ou Bac + 5 (après l'obtention d'un M2 ou pour les titulaires du CAPES).

CAPES : Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second Degré : Concours de recrutement des Professeurs certifiés. Se prépare à bac +3, au cours d'un master MEEF (voir à Master) : épreuves d'admissibilité et d'admission à la fin du M1 et titularisation à la fin du M2, sous réserve de l'obtention du master complet.

CAPLP : Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel

CVCE : Contribution de Vie Etudiante et de Campus : contribution financière obligatoire, instituée par la loi «Orientation et réussite des étudiants», due par les étudiants et collectée par les Crous. Elle permet de financer des projets variés liés à la vie de campus et à l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

CRPE : Concours de Recrutement des Professeurs des Ecoles.

CM : Cours magistral : cours sous forme de conférence, dispensé devant un public important, parfois en amphithéâtre.

DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (diplôme intermédiaire délivré à l'issue du semestre 4), délivré sur demande.

DST : « Devoir sur table ». Exercice écrit du contrôle des connaissances effectué sous le contrôle d'un enseignant ou d'un surveillant (par opposition au 'devoir maison').

ECTS : European Credit Transfer System : crédit d'enseignement pour la mobilité européenne. Les ECTS expriment, sous la forme d'une valeur numérique, la quantité de travail que requiert chaque unité de cours (UE ou ECUE). Une année d'enseignement supérieur est fixée à 60 crédits = 30 crédits par semestre d'études. Une licence correspond donc à 180 ECTS.

ECUE : Élément constitutif d'une unité d'enseignement (UE) = matière.

FA : L'alternance est un système de formation fondé sur une phase pratique et une phase théorique qui alternent. L'alternance permet de concilier travail en entreprise et formation à l'université

FC : Formation continue : La formation continue est un processus d'apprentissage qui permet d'acquérir des compétences tout au long de sa vie professionnelle. Elle s'adresse principalement aux individus ayant fini ou interrompu leurs études et ayant déjà mis un pied dans la vie active.

FI : Formation Initiale : La formation initiale correspond au cursus scolaire classique.

FSDIE : Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes. L'Université a la possibilité de rémunérer des étudiants pour des tâches administratives. Se renseigner auprès du service Stages-Emplois (Vie et culture de l'étudiant).

INSPÉ : Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation qui participent à la gestion pédagogique et administrative des masters MEEF.

LAS : Licences option Santé ou Licences Accès Santé

Master : correspond à 4 semestres d'études (2 ans) et à 120 crédits européens. Le master fait suite à la licence.

Masters MEEF : Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation. Ces masters préparent aux concours de l'enseignement primaire et secondaire, en LCE, Lettres, Histoire-Géographie à la Faculté des LLSH.

Options « Faculté » : options proposées dans les domaines arts, lettres, langues et sciences humaines et sociales par les dix départements de la Faculté de Lettres, Langues et Sciences humaines. Les descriptifs des cours sont disponibles et rassemblés dans le « livret des options Faculté » sur le site Internet de la Faculté : <http://lettres-sh.u-pec.fr/>

Options d'ouverture) : ces options sont proposées par l'ensemble des Facultés de l'UPEC et consultables dans le livret spécifique appelé « Catalogue des options d'ouverture » disponible en ligne sur le site de l'UPEC : <http://www.u-pec.fr/>

Parcours : Ensemble cohérent d'unités d'enseignement capitalisables et transférables. Une mention ou spécialité de licence peut comprendre plusieurs parcours. Ils peuvent être à vocation générale, appliquée ou professionnelle.

TD Travaux dirigés : cours par petit groupe, pendant lequel la participation active des étudiants est requise.

Thèse de doctorat : Se prépare en 3 ou 4 ans après le master 2 recherche. L'inscription « en thèse » est soumise à l'approbation du Professeur qui accepte de la diriger. La thèse est nécessaire pour postuler à un poste de Maître de Conférences dans une université.

UE : Unité d'enseignement homogène comportant éventuellement plusieurs ECUE.

UFR : Unité de Formation et de Recherche. Dénomination officielle de ce qu'on appelle couramment Faculté.

VAE : Validation des Acquis de l'Expérience - permet à toute personne engagée dans la vie active d'obtenir tout ou partie d'un diplôme en faisant valoir ses expériences personnelles et/ou professionnelles. En savoir plus : fc-vae@u-pec.fr

VAP : Validation des Acquis Professionnels - permet à toute personne engagée dans la vie active de faire valoir des expériences professionnelles dans le but de reprendre des études et candidater à une formation. En savoir plus : fc-vae@u-pec.f

Dans quelle salle a lieu mon cours ?

➔ <https://ade.u-pec.fr>

1



Je me connecte
utilisateur : LLSH_web
pas de mot de passe

2



Je sélectionne le bon dossier
en cliquant sur les flèches
groupe > UFR lettres CC
> Enseignements 1er semestre

3



Je vérifie le jour et la semaine
En sélectionnant votre jour
dans l'agenda

ade



Où se trouve ma salle ?

<https://www.u-pec.fr/fr/plans-d-acces>

CAMPUS CENTRE (CC)

Salle **i3-218**

i = Bâtiment i
i3 = couloir i3 (jaune) 2 = 2ème étage
218 = numéro de salle

Salle **P2-019**

P = Bâtiment P
P2 = couloir P2 019 = numéro de salle

MAIL DES MÈCHES

Salle **ML-201**

ML = Bâtiment MLRI 2 = 2ème étage
201 = numéro de salle

Salle **eco-303**

eco = Bâtiment FSEG 3 = 3ème étage
303 = numéro de salle

LA PYRAMIDE

Salle **pyr-103**

pyr = Bâtiment La Pyramide 1 = 1er étage
103 = numéro de salle

Les salles **cachées**

Salle i1-P28

Salle i1-P34

Bâtiment i

Niveau parking

Accès des salles

par les escaliers du bâtiment i
et par le parking couvert de l'Upec

Fléchage des salles niveau parking



Salle BM-006

Salle BM-102

à côté du bâtiment P

Niveau parking

Accès des salles

par les escaliers face bâtiment P
après la BU



Salle pf901

à pf904

Face au bâtiment P

Niveau parking

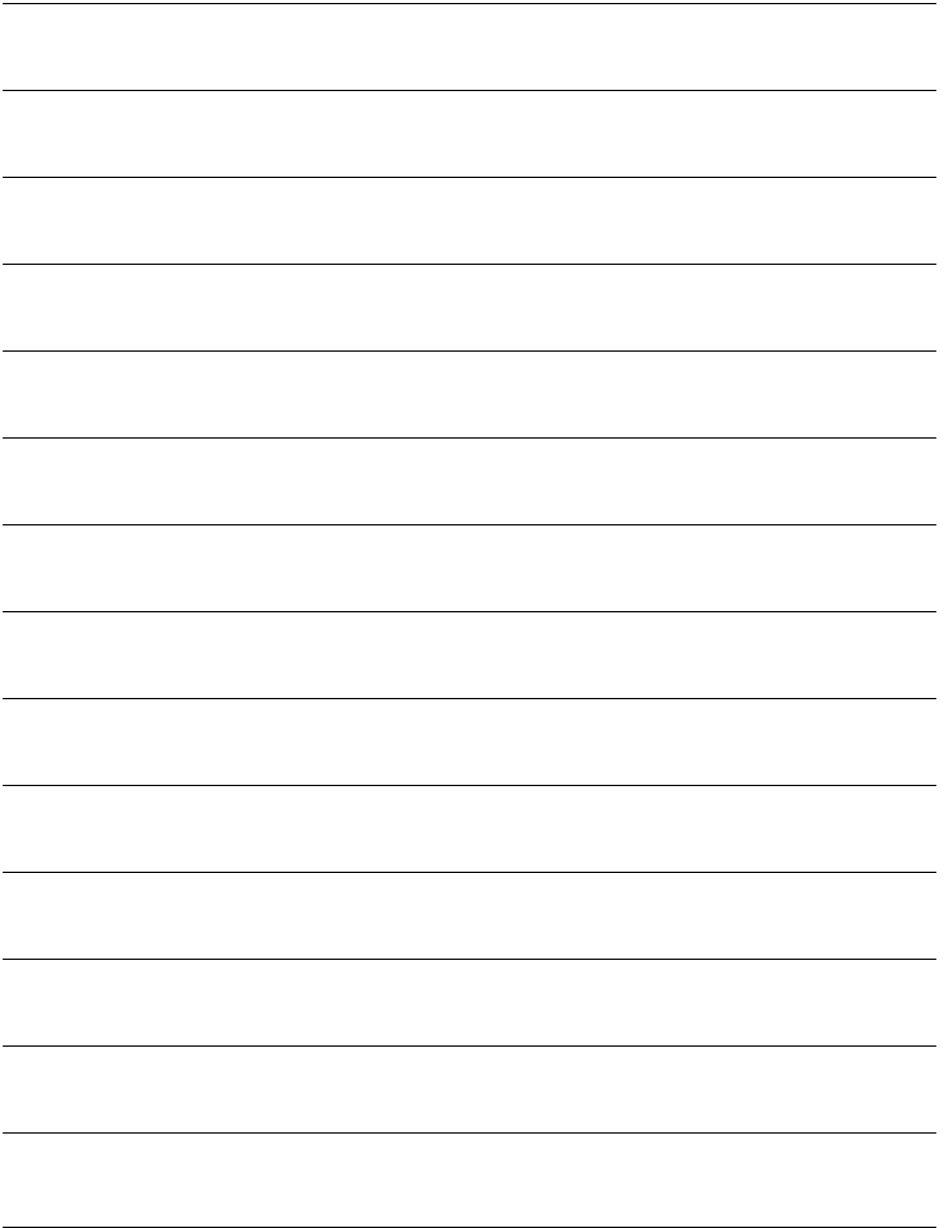
Accès des salles

par les escaliers extérieurs
entre la maison des étudiants
et le local de Résus+ (dalle)











Secrétariat des Lettres

Campus centre, bâtiment i, 1ère étage, couloir I2, bureau 110

01 45 17 11 41
sec.lettres-llsh@u-pec.fr

Université Paris-Est Créteil

61 avenue du Général de Gaulle, 94010 Créteil cedex
Métro 8 : Créteil Université

 **<http://llsh.u-pec.fr>**